

**ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
DU 20 DECEMBRE 2011**

**PLAN STRATÉGIQUE 2011 – 2013
Actualisation 2012**



Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois
Société coopérative à Responsabilité Limitée
Association de Communes

Sommaire

A. Valeurs	4
I. Une gestion environnementale responsable	4
II. Une gestion économiquement responsable	5
III. Une gestion socialement responsable	5
IV. Qualité et amélioration permanente	6
B. Objectifs	7
I. Maintenir la production totale à son niveau actuel	7
II. Recycler au minimum 65 % des déchets	9
1. Les inertes	9
2. Les déchets verts	10
3. Les papiers-cartons	11
4. Les encombrants	11
5. Le verre	12
6. Le bois	12
7. Les organiques biodégradables	13
8. Les emballages PMC	13
9. Les métaux (ferreux et non-ferreux)	14
10. Les DEEE	14
11. L'asbeste-ciment	14
12. Les déchets spéciaux des ménages	14
13. Le plastique	15
14. Les huiles	15
15. Les plastiques agricoles	15
16. Les autres fractions	16
III. Valoriser au maximum le solde pour atteindre un taux de recyclage/valorisation d'au moins 92 %	17
IV. Assurer l'élimination en toute sécurité du résidu ultime	18
V. Tableau récapitulatif	19
C. Moyens	21
I. Nos outils de prévention	21
i. Le département "Prévention" de l'Intercommunale	21
ii. Nos ressourceries	21
1. La Ressourcerie SoFIE	21
2. La Ressourcerie du Pays de Liège	22
II. Nos outils de collecte	23
i. Nos recyparcs	23
ii. Les collectes en porte-à-porte	24
III. Nos outils de tri	26
i. Le centre de tri des PMC de SITEL	26
IV. Nos outils de traitement	26
i. Nos centres de traitement et de transfert de déchets verts	26
1. Le Biocentre de Jeneffe	27
2. Le centre de transfert de Soumagne	27
3. Le centre de transfert d'Ougrée	27

ii.	Les centres de recyclage de déchets inertes de Recyliège	28
iii.	L'unité de valorisation énergétique Uvelia	28
iv.	La future unité de biométhanisation	29
v.	Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse	30
vi.	Le centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye	30
vii.	Les centres d'enfouissement et de versage de Sidéco	31
1.	Le centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart	31
2.	Le centre d'enfouissement technique de classe III de Sprimont	32
3.	Les centres de versage de terres saines	32
V.	Les ressources humaines	32
VI.	Les services financiers	33
VII.	Les moyens informatiques	33
i.	INFRASTRUCTURE	33
1.	Architecture SOA	33
2.	Plan de continuité d'activité (DRP/HA)	34
ii.	MATERIEL	34
iii.	LOGICIELS	35
VIII.	Patrimoine général	35
D.	Recherche et développement	36
E.	Risques et incertitudes	36
i.	Perception des subsides	36
ii.	Risques environnementaux	36
iii.	Couverture des coûts du centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye	37
iv.	Tarissement des filières de recyclage des déchets inertes par absence d'écoulement des produits finis et absence de révision du plan des centres d'enfouissement technique de classe III	37
v.	Mise à charge des intercommunales des coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages	37
vi.	Dépendance vis-à-vis des apports de déchets privés	37
vii.	Concurrence des opérateurs étrangers	37
F.	Transparence	38
G.	Données budgétaires	38
I.	Les investissements	39
i.	Préambule	39
ii.	Synthèse par secteur d'activités	40
iii.	Synthèse par nature	40
II.	Budgets de fonctionnement	41
i.	Préambule	41
ii.	Synthèse par secteur d'activités	41
1.	2011	41
2.	2012	41
3.	2013	42
iii.	Evolution du coût vérité (moyenne des Communes participant à la rationalisation des collectes)	42
III.	Cotisations et tarifs 2011-2013	43
i.	Service minimum (€/hab.an)	43
ii.	Services complémentaires (collecte)	43
iii.	Services complémentaires (traitement)	44
H.	Glossaire	45

A. Valeurs

En application de l'article 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale¹, "*les Communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics*".

De responsabilité publique, la gestion des déchets ménagers doit être et rester de maîtrise publique.

L'Intercommunale est la mise en commun par ses Communes associées de leurs moyens pour réaliser une mission communale – en l'occurrence la salubrité publique – de manière rationnelle et efficiente.

INTRADEL est chargée par 72 Communes de la province de Liège de l'accomplissement d'une partie de cette mission, plus particulièrement la gestion des déchets, de la prévention au traitement final, en passant par la collecte, le recyclage et la valorisation : c'est son objet social, fixé par ses statuts.

De par cette nature et cet objet, INTRADEL adhère à un ensemble de valeurs qui déterminent son action, qu'elle soit menée en son sein ou, dans le même souci de rationalisation et d'efficacité qui a amené les Communes à s'unir pour la réalisation de l'objet social, au travers des filiales qu'elle a mises en place, et s'inscrit comme acteur majeur d'un développement durable de sa région.

Intrinsèquement, elles ont un caractère pérenne.

Formalisées dans notre plan stratégique par notre Assemblée générale en sa séance du 21 décembre 2010, elles restent inchangées pour l'année à venir.

I. Une gestion environnementale responsable

De par son objet social, INTRADEL est depuis toujours attentive à limiter autant que faire se peut l'impact environnemental de ses activités.

Pour la gestion des déchets produits par les citoyens et dont elle a la charge, elle s'attache à mettre en œuvre la hiérarchie des modes de gestion des déchets définie par les Directives européennes 75/442/CEE, puis 96/61/CE, 2006/12/CE et enfin 2008/98/CE et reprises par le Décret wallon relatif aux déchets du 27 juin 1996, modifié par le Décret du 22 mars 2007 :

- a. limitation de l'apparition des déchets par la mise en place d'une politique active de prévention et de réutilisation
- b. maximalisation du recyclage des déchets dont on n'a pu empêcher l'apparition
- c. valorisation énergétique des déchets non recyclables à pouvoir calorifique
- d. enfouissement contrôlé des déchets ultimes

qui permet de limiter au maximum l'impact de ces déchets sur notre environnement.

Elle s'attache à ce que ces principes soient appliqués à l'ensemble des déchets produits par nos concitoyens, qu'ils soient collectés par les services publics - les déchets dits "ménagers" - ou par des collecteurs privés – on parle alors de déchets dits "assimilés" ou "industriels banals". Bien que non compétente pour ces derniers, l'Intercommunale entend jouer son rôle, que ce soit en qualité de

¹ Cette loi a été, pour les matières relevant de la compétence régionale, implicitement abrogée par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, mais reste en vigueur pour les matières de compétence fédérale, notamment cet article 135 §2 – Voyez Wallex, Nouvelle Loi Communale, introduction.

conseiller, notamment auprès des diverses administrations publiques avec lesquelles elle est en relation, ou, au travers de l'influence qu'elle détient dans ses filiales, en qualité d'initiateur.

Responsable envers ses Communes associées et au travers elles, envers les citoyens qui les composent, INTRADEL entend qu'il en soit de même des autres acteurs du secteur, et notamment les divers producteurs et/ou importateurs.

Dans une acception complète du développement durable, il convient qu'ils assument la pleine responsabilité environnementale des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur conception à la fin de leur cycle de vie, et que la responsabilité financière qui doit y être liée les incite à favoriser une utilisation prolongée par la mise en place de réseaux de réparation, la fourniture de pièces de rechange, ... plutôt que la surconsommation actuelle.

Notre action environnementale ne se limite pas au domaine des déchets et l'Intercommunale adopte un comportement responsable dans l'ensemble de ses activités, tant celles réalisées en interne que celles menées en collaboration avec des partenaires extérieurs.

II. Une gestion économiquement responsable

Partie prenante de la société dans laquelle elle s'intègre, INTRADEL ne peut perdre de vue les impératifs budgétaires qui pèsent sur ses Communes associées. Nos activités ont un coût, nécessairement à charge de nos Communes associées, et par répercussion, de leurs habitants. C'est pourquoi la maîtrise de notre impact budgétaire a toujours été, est et restera une préoccupation constante dans l'ensemble de notre action.

Dans ce cadre, elle veille notamment à assurer la meilleure rentabilité aux investissements réalisés par la recherche de collaborations tant entre acteurs publics qu'avec des partenaires privés.

INTRADEL est également un acteur économique d'envergure au sein de la région. Deux cent vingt emplois directs, plusieurs centaines d'emplois indirects, un budget annuel de plus de 100.000.000 € : l'Intercommunale, tout en assurant la maîtrise publique d'une gestion complète des déchets ménagers, s'attache à développer, au travers de ses activités, le tissu économique régional.

III. Une gestion socialement responsable

Société socialement engagée, INTRADEL est attentive au bien-être de ses collaborateurs, sans lesquels aucune entreprise n'est possible.

Emanation des Communes, elle est le reflet naturel des communautés locales qui la composent et la dirigent au travers de ses organes de gestion, principalement composés de mandataires locaux. Au-delà, dans le respect de l'autonomie de chacun, ses Communes sont régulièrement informées, voire associées à la gestion de certains projets.

Elle est en contact permanent avec les pouvoirs publics qui règlementent son activité. Dans ce cadre, elle veille, dans l'optique de développement durable qui est la sienne, à ce qu'ils prennent en compte de façon équilibrée les trois facettes de ce développement et évitent toute surenchère qualitative, notamment par rapport aux normes européennes, qui mettrait à charge de la population des surcoûts injustifiés.

INTRADEL rencontre régulièrement les riverains de ses différents sites d'exploitation au sein, par exemple, de Comités d'accompagnement, lors des visites de ses installations, sur les marchés, ...

C'est ainsi un dialogue permanent que noue l'Intercommunale avec les différentes parties intéressées par ses activités.

INTRADEL s'investit également dans le progrès social, local ou international. Attentive à mettre à profit le développement de ses activités pour aider les plus démunis, elle participe activement au développement de l'économie sociale dans notre région. Au delà, elle veille au respect des droits élémentaires des personnes, que ce soit en matière de travail, de santé ou d'environnement.

Enfin, elle assure la mise à disposition des connaissances qu'elle a acquises aux pays en voie de développement.

iv. Qualité et amélioration permanente

Instrument public au service du public, INTRADEL veille à assurer en permanence un service de la meilleure qualité qui rencontre les besoins des citoyens desservis en assurant son objectif environnemental premier.

Les techniques évoluent, les mentalités aussi et seule une remise en question régulière de nos acquis nous permet de rester à la pointe.

Si l'enregistrement EMAS de l'Intercommunale a formalisé cette démarche pour certaines de nos activités, elle est d'application pour l'ensemble de celles-ci.

L'Intercommunale adhère au principe d'amélioration permanente dans une optique de développement durable de la Responsabilité Sociétale des Entreprises², et aux valeurs qu'elle soutient comme les droits de l'Homme, des travailleurs, de l'environnement, des consommateurs, ...

La transparence et la bonne gouvernance y jouent un rôle essentiel, renforçant la crédibilité de notre entreprise et permettant de mener le dialogue avec les parties prenantes en toute confiance. En sa qualité d'acteur public dans le domaine de l'environnement, l'Intercommunale est d'ailleurs soumise à diverses obligations légales y relatives³.

² Pour plus d'informations sur le sujet, voyez "La responsabilité sociétale des entreprises en Belgique, Cadre de référence" établi par la Commission interdépartementale du développement durable, 29 mars 2006.

³ CDLD : articles L-1561 et L-1523-13, L-1531 et ss, Code de l'Environnement, articles D.10 à D.20.18, ...

B. Objectifs

I. Maintenir la production totale à son niveau actuel

La prévention se définit comme "*l'ensemble des activités qui visent à supprimer ou à réduire globalement la quantité et la nocivité des rejets et à gérer de façon optimale et durable les ressources naturelles. Appliquée à la politique des déchets, la prévention limite d'autant les besoins de moyens pour prendre les déchets en charge et les risques qu'ils font peser sur la santé et l'environnement, les coûts de collecte, de transport et de traitement, la consommation de matières premières et améliore les conditions de travail et les performances des procédés*"⁴.

Même si l'action de l'Intercommunale est nécessairement plus limitée, le développement d'une politique de prévention locale et volontariste est pleinement justifié, l'augmentation constante des quantités collectées ayant, outre un impact environnemental certain, un coût que doivent in fine supporter nos Communes associées.

Dans son scénario "au fil de l'eau", la Région wallonne prévoyait une augmentation de la production totale de déchets de 16% à l'horizon 2010, à 626 kg/hab.

La mise en place d'une politique volontariste de prévention devait ramener ces quantités à 471 kg/hab., soit 12% en dessous de son niveau de l'an 2000. Les études ont cependant montré que certains flux avaient été largement sous-estimés, notamment les déchets verts.

Les objectifs "volontaristes" de la région n'ont donc pas été atteints, et les quantités collectées en région wallonne ont continué à progresser, même si c'est dans une moindre mesure que celle prévue par le scénario "au fil de l'eau". En 2008, la quantité globale des déchets collectée en région wallonne s'élevait à 554 kg/hab.

Au sein de la zone desservie par l'Intercommunale, la production globale de déchets a également progressé, mais nous avons réussi à contenir cette augmentation en restant à la fin 2009 sous les 510 kg/hab.an.

Il faut être attentif à la réalité recouverte par ces chiffres. Ils reprennent la production totale des ménages, en ce compris les déchets inertes, les déchets verts et les encombrants. Au niveau international, les déchets inertes ne sont en général pas inclus dans les déchets dits "ménagers". La réalité visée doit donc être vérifiée avant toute comparaison.

L'extension progressive des collectes sélectives nous permettra de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels à 134 kg/an.hab à l'horizon 2013, pour 165 kg/hab. en 2009, soit une diminution de presque 20% !

Pour la même raison mais aussi suite à l'ouverture de nouveaux recyparcs, les quantités de déchets collectés sélectivement devraient poursuivre leur progression pour atteindre 369 kg/hab.

⁴ Plan wallon des déchets à l'Horizon 2010, pp 79 & 146 et ss

Notre objectif est de stopper la croissance constante de la quantité totale de déchets en la maintenant, à l'horizon 2013, sous la barre des 510 kg/hab.

Par ailleurs, le transfert des déchets vers les collectes sélectives (de 30% en 1998, 64% en 2009 à 71% à l'horizon 2013) représente une amélioration sensible et significative puisque ces collectes sélectives permettent d'assurer un meilleur recyclage des déchets ainsi collectés.

II. Recycler au minimum 65 % des déchets

En 2008, notre objectif était de recycler, à l'horizon 2010, 60% des déchets collectés. Fin 2009, cet objectif a été actualisé à 63%.

Le développement des collectes sélectives – notamment d'organiques en porte-à-porte - et à leur suite de nouvelles filières de recyclage devrait nous permettre d'encore améliorer ce résultat pour atteindre un taux de recyclage de 65%.

Il convient de noter la maîtrise incomplète de l'Intercommunale sur l'évolution des quantités collectées, influencées par de nombreux facteurs :

- l'impact des politiques de prévention menées, tant par l'Intercommunale que par les autorités régionales, fédérales et européennes
- la multiplication des infrastructures de collecte, qui, bien que nécessaire, favorise leur développement
- les conditions climatiques, pour les déchets verts notamment
- le taux de capture
- le développement de nouvelles filières

Les chiffres cités sont donc plus des prévisions que des objectifs, basés sur l'ensemble de ces facteurs, l'expérience passée d'INTRADEL et des données extérieures telles celles reprises dans le Plan wallon des déchets, l'évaluation qui en a été faite par RDC Environnement et le Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon.

Par contre, les taux de recyclage à atteindre à l'horizon 2010 sont de véritables objectifs, qui nécessitent la mise en œuvre de moyens spécifiques à chaque matière, moyens dont l'Intercommunale ou ses partenaires doivent assumer la maîtrise. Nos objectifs de recyclage des différentes fractions collectées s'établissent, à l'horizon 2013, comme repris ci-dessous.

En 2010, nous n'avons pas pu faire mieux que 59% suite aux problèmes déjà rencontrés pour écouler les produits issus du recyclage des inertes.

1. Les inertes

Collectés au sein des seuls recyparcs, ils représentent, après les déchets ménagers résiduels, la principale fraction de déchets collectée par l'Intercommunale. Même si en 2010 nous n'en avons collecté que 90,8kg/hab., l'ouverture de nouveaux recyparcs nous amènera vraisemblablement des quantités supplémentaires qui devraient d'ici 2013 se stabiliser aux alentours de 104 kg/hab.an. Elles restent stables pour l'instant (aucun nouveau recyparc n'a été ouvert durant ce premier semestre 2011). Nous restons attentifs aux apports professionnels qui se retrouvent encore trop souvent dans les recyparcs malgré le règlement d'accès et les quotas en place.

Le développement de leur recyclage, vu l'importance de cette fraction, constitue un pré-requis à l'atteinte du taux global de recyclage que nous nous sommes fixés.

Les frais de transport devenant rapidement prohibitifs, INTRADEL s'est attachée à développer au travers de ses filiales de traitement que sont RECYCLIEGE, TERRANOVA et SIDECO des synergies pour multiplier les centres de recyclage, et pouvoir ainsi y adresser chaque tonne collectée afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs de recyclage. Divers centres ont été ouverts au Rossart

(Flémalle), aux Plénesses (Verviers), à la Chatqueue (Seraing), à l'île Monsin (Liège) et à Cerexhe-Heuseux.

Les difficultés rencontrées pour écouler les produits issus de ce recyclage se sont confirmées en ce début d'année 2011. Et faute de débouchés, c'est le recyclage même des déchets inertes qui est mis à mal.

Si au niveau européen, la réflexion est entamée à propos d'une qualification des déchets inertes en produits, aucune évolution légale n'est attendue à court terme.

Notre attention s'est donc focalisée sur leur promotion. Principalement destinés à des travaux de fondations ou de sous-fondations, nous menons un lobbying intense auprès du secteur de la construction. Une campagne de certification des produits issus du recyclage est en cours, et un colloque leur est dédié. Grâce à la collaboration de la Direction de Liège de la DGO1 du SPW (Routes), un chantier pilote sera réalisé en 2012.

Dans l'intervalle, l'importance des stocks constitués nous a contraints à suspendre l'activité de certains de nos centres de recyclage et la majorité des inertes collectés dans nos recyparcs va malheureusement aujourd'hui en centre d'enfouissement de classe III (réservé à ce type de déchets).

En conséquence, le taux de recyclage des inertes chute. En 2010 déjà, nous n'avions pas réussi à recycler plus de 65% des quantités collectées. S'il est trop tôt pour réduire nos ambitions à l'horizon 2013, il est d'ores et déjà certain que nous en serons bien éloignés ce 31 décembre 2011 : nous devrions atteindre un taux de recyclage de 33%.

Restant cependant persuadés de la qualité des produits issus du recyclage des inertes et de la possibilité de les valoriser, nous n'avons pas modifié l'objectif final d'atteindre un taux de recyclage de 80%.

Dans l'intervalle, la nécessité de revoir le volet du plan wallon des CET consacré aux CET de classe III se marquera encore plus, sachant que quoi qu'il advienne le solde non recyclable de cette fraction devra être enfoui et qu'il conviendra de répondre aux besoins du secteur. En ce qui nous concerne plus particulièrement, il conviendra d'anticiper la saturation prochaine du CET des Sablières de Rossart.

2. Les déchets verts

Les déchets verts sont collectés au travers de nos recyparcs ou en nos centres de Jeneffe, Soumagne ou Ougrée.

La production de déchets verts est tributaire de plusieurs facteurs, dont certains comme les conditions climatiques sont difficiles à chiffrer, ce qui peut engendrer des variations annuelles de production importantes.

Les diverses campagnes de prévention menées ces dernières années, notamment en faveur du compostage à domicile, ou, en 2009, d'un "Jardin sans déchets", semblent porter leurs fruits, la quantité collectée ayant légèrement diminué en 2009. En 2010, elle a de nouveau baissé de 6,58% à 53,2kg/hab., vraisemblablement suite à la sécheresse estivale que nous avons connue.

La mise en place des collectes sélectives d'organiques en porte-à-porte nous a fait penser qu'un glissement d'une partie de la production de déchets verts s'opérerait vers ces collectes. Des premières analyses en notre possession, cela ne semble pas être le cas. Cela devra être vérifié,

notamment lors de la mise en place des collectes d'organiques dans les agglomérations fortement urbanisées.

L'ouverture de nouveaux recyparcs devrait créer un inévitable effet d'appel.

Aussi, nous estimons que les quantités resteront à 60 kg/hab.an dans les années à venir⁵.

La totalité des quantités collectées est recyclée en compost et les refus de compostage en combustible pour chaudières à biomasse.

3. Les papiers-cartons

Les papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte et au sein des recyparcs.

Lors de la mise en place des nouvelles collectes rationalisées, il a été constaté, sur le territoire des Communes y ayant adhéré, une augmentation des quantités collectées. L'extension de ces collectes rationalisées devrait intensifier ce mouvement.

Cette augmentation devrait cependant être compensée pour partie par la diminution constatée des quantités collectées dans les recyparcs, et pour partie par l'impact de nos politiques de prévention : les quantités globales devraient donc rester stables à 60 kg/hab.an. L'année 2010 n'a pas infirmé nos prévisions, la légère baisse que nous avons connue étant due aux intempéries de fin d'année qui ont empêché de réaliser les collectes.

La totalité des quantités collectées est recyclée.

4. Les encombrants

Les encombrants sont ces biens dont on se défait et qui sont trop volumineux que pour être placés dans le sac ou le conteneur de déchets ménagers résiduels.

Fraction par définition hétérogène, leur seul débouché possible, une fois mélangés, est une valorisation énergétique, seuls les encombrants non valorisables étant encore enfouis en centre d'enfouissement technique.

En son plan stratégique 2008-2010, l'Intercommunale s'était fixée comme objectif de réduire les quantités collectées d'encombrants à 36 kg/hab.an. Fin 2009, nous devions constater que malgré nos efforts, le résultat n'était pas atteint, 40,3 kg/hab. d'encombrants ayant été collectés en cette année 2009.

Au delà du développement de politiques spécifiques de prévention, le seul moyen d'arriver à diminuer cette quantité est la mise en place de filières spécifiques de recyclage pour les divers matériaux qu'on y retrouve et, en conséquence, d'un tri ou d'une collecte dédiée.

La limitation des collectes en vrac en porte-à-porte permet de réorienter une grande partie des encombrants auparavant collectés en porte-à-porte vers nos recyparcs où les fractions les plus significatives en sont retirées de longue date par la mise en place de collectes dédiées.

⁵ Les quantités de 37, voire de 29 kg/hab.an reprises au Plan Wallon des Déchets à l'horizon 2010 se sont révélées tout à fait irréalistes

En 2010, ce sont ainsi 22,1 kg/hab. de bois et 5,5 kg/hab. de déchets d'équipements électriques et électroniques qui y ont été collectés séparément et qui ont pu être dirigés vers une filière de recyclage adaptée, ainsi que, en quantités moindres, métaux, frigolite, pots de fleurs, PVC de la construction et autres petites fractions. Aucune nouvelle filière n'a par contre pu être mise en place pour les plastiques durs dont la collecte avait dû être interrompue faute de débouchés. La quantité totale d'encombrants a été de 38,7kg/hab.

Afin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, l'Intercommunale a développé la "Ressourcerie du Pays de Liège"⁶ qui depuis le mois de janvier de cette année réalise une collecte non destructrice afin de permettre la réutilisation d'une partie des objets collectés et faciliter le recyclage du solde. L'objectif est d'ainsi collecter 2,5 kg/hab. à fin 2013.

Nous devrions ainsi arriver à ramener les quantités collectées sous les 38 kg/hab., valorisés pour la plupart énergétiquement en notre nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA à Herstal, le solde, non valorisable, étant enfoui en centre d'enfouissement.

5. Le verre

Le verre est principalement collecté au travers des 2.256 bulles à verre disposées sur l'ensemble du territoire, et, dans une moindre mesure, dans les recyparcs.

Les quantités collectées sont stables depuis de nombreuses années. L'amélioration constatée du rendement des bulles à verre (+5%)⁷ suite à l'intensification et l'amélioration des collectes sélectives en porte-à-porte ne devrait pas influencer sur les quantités, étant compensée par un tassement des quantités collectées au sein des recyparcs.

Les prévisions initiales peuvent être confirmées à 29 kg/hab.an.

La totalité du verre collecté est recyclé.

6. Le bois

La progression des quantités collectées s'est fortement ralentie ces dernières années, ce qui nous avait amené à ramener notre objectif initial à l'horizon 2010 de 25 à 23 kg/hab.⁸

Uniquement collecté dans les recyparcs, sa collecte séparée a été généralisée à l'ensemble des recyparcs existants, à l'exception de trois d'entre eux où nous ne disposons pas de l'espace nécessaire.

De nouveaux recyparcs seront ouverts d'ici 2013, comme le nouveau recyparc de Flémalle II dont les travaux viennent de débuter. La collecte séparée du bois y sera mise en place, et nous devrions donc connaître l'inévitable effet d'appel lié à ces nouveaux points de collecte.

Aussi la légère progression attendue à l'horizon 2013 des quantités collectées devrait-elle se confirmer, et les quantités s'établir aux alentours de 24 kg/hab.

⁶ Voir infra pour plus de détails le paragraphe spécifiquement dédié à cet outil.

⁷ Voyez à ce sujet notre rapport de gestion 2009, p23

⁸ Voyez à ce sujet notre plan stratégique 2008-2010 – Evaluation/adaptation 2010, p22, et notre rapport de gestion 2009, p54

Selon sa qualité, et les opportunités du marché, le bois ainsi collecté est totalement recyclé ou valorisé énergétiquement dans des chaudières à biomasse.

7. Les organiques biodégradables

Les déchets organiques biodégradables sont collectés en porte-à-porte en conteneurs sur le territoire des Communes ayant adhéré aux nouvelles collectes rationalisées proposées par l'Intercommunale. En 2009, nous n'en avons collecté que 3,1 kg/hab. En 2010, nous étions déjà à 12 kg/hab. Le développement de ces collectes sur le territoire de nouvelles Communes nous permettra de capter une beaucoup plus grande quantité des déchets organiques présents jusqu'alors dans la poubelle ménagère. Par contre, à ce jour, nous n'avons pas constaté de transfert significatif d'une partie des déchets verts (déchets de jardin) vers les collectes de déchets organiques.

Nous pensions desservir 407.000 personnes en 2011, 475.000 en 2012 et 525.000⁹ en 2013. Les Communes sont libres d'adhérer à ce nouveau service. Certaines, pressenties, ne l'ont pas encore fait, et la population desservie n'évolue donc pas comme nous l'avions prévu. Par contre, depuis septembre 2011, les déchets organiques sont également collectés séparément sur base volontaire sur le territoire de la Ville de Liège. Dès à présent, 5% des habitants ont adhéré au système proposé.

En conséquence, nous estimons que, malgré le contretemps rencontré dans l'extension des collectes rationalisées, les prévisions initiales à l'horizon 2013 de 21 kg/hab. (quantité ramenée à l'ensemble de la population de l'Intercommunale) de déchets organiques peuvent être confirmées.

L'objectif initial de 30 kg/hab.an¹⁰ reste à terme d'actualité mais l'extension des collectes séparées d'organiques biodégradables est tributaire de l'adhésion de nouvelles Communes, elles-mêmes dépendantes notamment de l'échéance de leur contrat de collecte en cours.

La totalité des quantités collectées est recyclée soit par compostage, soit par biométhanisation.

8. Les emballages PMC

En 2010, nous en avons collecté 15,2kg/hab., soit presque la même quantité qu'en 2009. L'augmentation des quantités collectées en porte-à-porte que nous prévoyions suite à la mise en place des collectes rationalisées ne s'est pas produite et les quantités collectées dans les recyparcs continuent de décroître. Cette année 2010 était d'ailleurs la dernière année au cours de laquelle ils y étaient collectés.

A terme, il nous semble cependant raisonnable de tabler sur une légère progression. Aussi, confirmons-nous nos estimations initiales et prévoyons d'en collecter 16 kg/hab. à l'horizon 2013.

Parallèlement, les nombreuses campagnes de sensibilisation à l'importance d'un tri de qualité et le très net renforcement des contrôles de terrain ont permis d'abaisser le taux de résidu sous la barre des 17%, ce qui permet d'augmenter la quantité réellement recyclée.

La totalité des matières collectées sont recyclées, à l'exception des résidus et sacs qui sont valorisés énergétiquement.

⁹ Un peu plus de la moitié de la population desservie par l'Intercommunale

¹⁰ Voyez à ce sujet notre plan stratégique 2011-2013 : la quantité de 30 kg/hab.an a été retenue sur base de l'expérience acquise par d'autres intercommunales pratiquant déjà ce type de collecte

9. Les métaux (ferreux et non-ferreux)

Dans notre nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA, les métaux sont récupérés en fin de process, lors du traitement des résidus d'incinération (les mâchefers). Ce traitement étant réalisé par un prestataire extérieure, ces quantités (environ 2 kg/an.hab) ne sont plus reprises dans les statistiques de l'intercommunale. D'un autre côté, en 2009, les quantités avaient explosé (+27%)¹¹, vraisemblablement suite à la baisse du prix des matières premières qui a entraîné un moindre attrait des filières parallèles.

Au cours de l'année 2010, première année complète durant laquelle ils n'étaient plus récupérés que dans les recyparcs, nous en avons collecté 6kg/hab.¹².

Sans flambée des prix au cours des prochaines années, nous estimons que les quantités collectées en 2009 devaient se confirmer, l'ouverture de nouveaux recyparcs devant entraîner l'effet d'appel habituel. Aussi, tablons-nous sur 7 kg/hab. à l'horizon 2013.

Ces quantités sont renvoyées en totalité vers l'industrie métallurgique.

10. Les DEEE

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés soit par l'intermédiaire des détaillants, soit au sein des recyparcs.

Même si le potentiel reste important, 18 kg/hab.an d'équipements électriques et électroniques étant mis sur le marché chaque année, nous estimons raisonnable de maintenir notre objectif de capture à 6 kg/hab.an. Les quantités collectées en 2010 confirment cette estimation.

La totalité des quantités collectées est recyclée, notamment par notre filiale RECYDEL.

11. L'asbeste-ciment

Devançant les intentions gouvernementales, l'Intercommunale a développé cette collecte particulière au sein de 12 de ses recyparcs.

La gratuité de la collecte depuis la suppression de l'obligation de placer l'asbeste en sacs et l'ouverture de nouveaux points de collecte devraient amener les quantités à continuer de croître. 1,9kg/hab. ont été collectés en 2010. Notre prévision d'en collecter 2,5 kg/hab. à l'horizon 2013 ne doit pas être modifiée pour l'instant.

L'asbeste est enfoui en centre d'enfouissement technique.

A noter que cette collecte est aujourd'hui subsidiée par la Région wallonne.

12. Les déchets spéciaux des ménages

Fraction particulièrement nocive, elle fait l'objet d'une attention spécifique en termes de tri et de stockage.

¹¹ Voyez à ce sujet notre rapport de gestion 2009, p56

¹² Voyez notre rapport de gestion 2010, pp 46 et 51

Collectés dans les seuls recyparcs dans le cadre d'un contrat régional, les quantités sont en progression constante depuis des années, progression qui s'est accélérée (+12%) en 2009. Une plus grande sensibilisation du public et l'amélioration du service de collecte ne doivent pas y être étrangères. Nous estimons que les quantités devraient poursuivre leur progression pour atteindre 2 kg/hab. en 2013.

Une partie en est recyclée, une autre valorisée énergétiquement, le solde étant enfoui en centre d'enfouissement technique.

13. Le plastique

Sont collectés séparément les films plastiques, les pots de fleur et les PVC de construction. Ces trois fractions connaissent un taux de capture en croissance constante, et nous devrions en collecter 1,4 kg/hab. en 2013.

Ces quantités sont totalement recyclées.

Le développement de nouvelles filières de valorisation est une nécessité soulignée par le Gouvernement dans sa Déclaration de Politique Régionale. FOST Plus devra y être impliquée pour ce qui concerne les emballages. Il est cependant peu probable que cette volonté se concrétise d'ici 2013.

14. Les huiles

Principalement collectées dans les recyparcs, elles sont collectées en deux fractions séparées : les huiles minérales (pour moteur) et les huiles et graisses végétales (alimentaires). Elles font l'objet d'obligations de reprise, assumées respectivement par les Asbl VALORLUB et VALORFRIT.

Le taux de capture des huiles et graisses végétales reste à ce jour faible. Les différentes actions de sensibilisation régulièrement menées devraient nous permettre d'améliorer notre taux de capture. En 2011, les intercommunales de traitement de déchets se sont accordées pour reprendre la gestion de cette collecte, auparavant assumée par la Région. Cette reprise a pour but d'améliorer notre maîtrise sur la collecte de ce déchet qui présente un risque pour l'environnement.

Quant aux huiles minérales, les quantités sont en baisse constante depuis plusieurs années, ce qui s'explique principalement par l'obligation de reprise, de moins en moins de gens changeant leur huile eux-mêmes.

Les huiles minérales sont recyclées en huile moteur de seconde catégorie. Les huiles et graisses végétales sont principalement transformées en biodiesel, le solde étant valorisé énergétiquement.

15. Les plastiques agricoles

Depuis 10 ans, l'Intercommunale récolte, en collaboration avec les services de la Province de Liège, les plastiques agricoles. 175 tonnes collectées en 2000, 770 tonnes en 2009, pour la plus grande part recyclées.

Victime de son succès, l'opportunité pour l'Intercommunale de mener cette collecte de déchets non ménagers est conditionnée par la couverture complète de son coût par des financements extérieurs. Les quantités sans cesse croissantes, un prix de traitement des plastiques de plus en plus élevé et des

subsidés fixes entraînent un net risque de dépassement des montants subsidiés pour les collectes à venir. Ayant pour l'instant réussi à maintenir les coûts, elle sera poursuivie en 2012 avec les deux nouvelles collectes initiées en 2011 : les cordes, ficelles et filets d'une part, les big-bags d'autre part.

16. Les autres fractions

Ces fractions sont marginales et n'ont pas de réel impact budgétaire, les quantités visées étant trop faibles et les coûts généralement couverts par une intervention extérieure, dans le cadre d'une obligation de reprise ou d'une convention régionale. Il n'en reste pas moins vrai que leur collecte présente un réel intérêt environnemental.

17. Conclusion

Les estimations des quantités collectées sont confirmées. En ce qui concerne les déchets organiques, la montée en puissance plus lente que prévue du projet de rationalisation des collectes est compensée par la mise en place, en marge du projet, de collectes séparées par la Ville de Liège.

Quant à nos objectifs de recyclage, ils sont, à l'exception de l'objectif de recycler 80% des déchets inertes, déjà atteints ou en passe de l'être. Selon nos projections sur base des résultats arrêtés au 30 juin 2011, le taux de recyclage des inertes chuterait en effet à 33% suite aux problèmes rencontrés pour écouler les produits issus de leur recyclage.

La fraction "inertes" étant la plus importante fraction collectée après les déchets ménagers résiduels, la baisse de leur taux de recyclage impacte fortement notre taux de recyclage global. Il est d'ores et déjà certain qu'il nous sera impossible d'atteindre en 2011 le taux de 65% que nous nous étions fixé.

On peut cependant noter que, hors déchets inertes, nous atteignons un taux de recyclage de 63%. Pour l'ensemble des autres fractions, les résultats sont donc excellents.

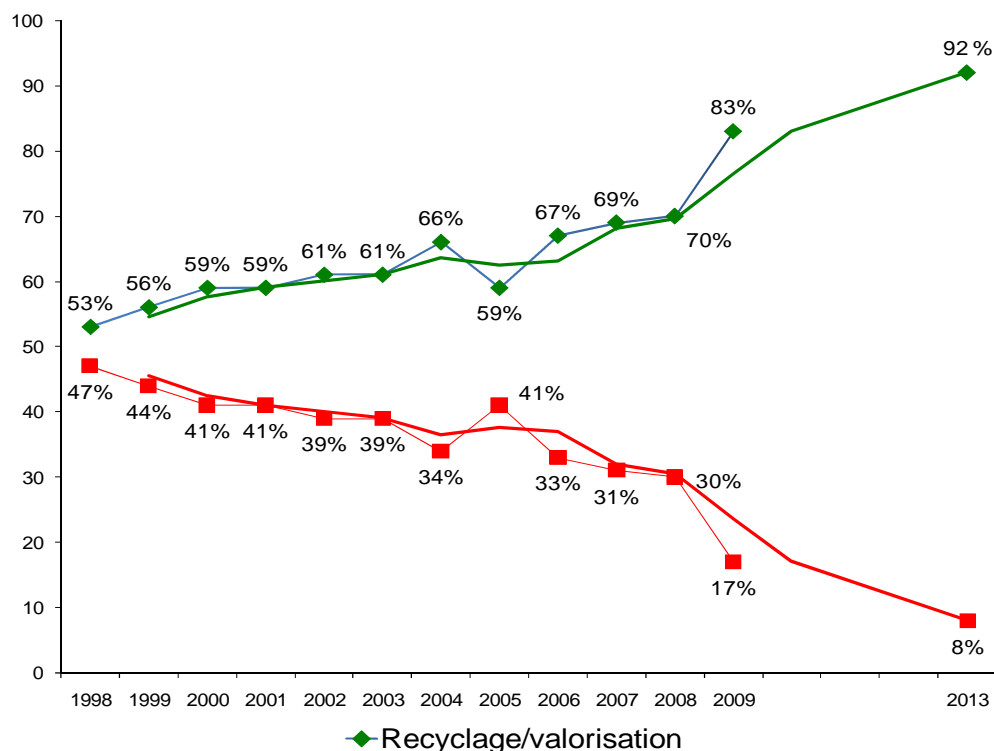
Reste à solutionner le problème posé par la valorisation des produits issus du recyclage des déchets inertes. Y arriverons-nous d'ici fin 2013 ? La solution ne dépend assurément pas de notre seule intercommunale, une modification de la législation étant vraisemblablement nécessaire. Malheureusement, il est peu probable qu'elle intervienne à bref délai.

Si dans l'intervalle nous arrivons à convaincre les utilisateurs potentiels d'employer ces produits, nous atteindrons nos objectifs de recyclage tant des inertes que globaux. Les divers contacts, conférences et colloques organisés et le chantier pilote de Plainevaux devraient nous permettre d'y arriver. Aussi, avons-nous maintenu nos objectifs à l'horizon 2013.

III. Valoriser au maximum le solde pour atteindre un taux de recyclage/valorisation d'au moins 92 %

En application des principes de gestion de l'environnement, INTRADEL s'attache à valoriser énergétiquement tous les déchets non recyclables ayant un pouvoir calorifique.

L'objectif de notre précédent plan stratégique 2008-2010 était d'atteindre à l'horizon 2010 un taux de recyclage-valorisation de 90%. En 2009, ce taux était de 83%.



En 2010, nous avons atteint le taux de 88%¹³.

L'amélioration de notre taux de recyclage doit nous permettre d'atteindre à l'horizon 2013 un taux de recyclage valorisation de 92 %.

Nous savons qu'à l'heure actuelle, il n'en est rien, les difficultés rencontrées pour écouler les inertes recyclés limitant notre taux de recyclage à 57%. Notre taux de recyclage-valorisation évolue parallèlement : nous prévoyons atteindre fin de cette année 2011 un taux de recyclage-valorisation de 83%.

En sus de l'électricité produite, nous étudions les possibilités de valoriser le solde de l'énergie thermique produite. La mise en place des deux nouveaux outils que seront l'unité de biométhanisation¹⁴ et la chaudière à biomasse¹⁵ nous permet d'envisager une valorisation optimale de la chaleur produite par la production, au delà de l'énergie électrique, d'énergie thermique dans le cadre d'une cogénération de qualité.

¹³ Voyez notre rapport de gestion 2010, pp 45 et ss

¹⁴ Voyez infra, le paragraphe C.IV.iv.

¹⁵ Voyez infra, le paragraphe C.IV.v.

IV. Assurer l'élimination en toute sécurité du résidu ultime

Quoi qu'on fasse, il restera toujours, après réutilisation, recyclage et valorisation énergétique, un résidu. Il s'agit principalement de certains encombrants non valorisables, de déchets de balayage et de cimetièrre et des déchets inertes.

Ce résidu ultime doit être éliminé en toute sécurité. Pour ce faire, il est enfoui en Centre d'Enfouissement Technique, à Hallembaye¹⁶ pour les déchets ménagers résiduels, dans des centres de classe III pour les déchets inertes.

L'objectif de n'enfouir, en 2013, que 8% de la totalité des déchets collectés sur notre zone est tributaire de l'amélioration de notre taux de recyclage-valorisation et donc de la valorisation des produits issus du recyclage des déchets inertes. Pour les raisons exposées ci-avant, cet objectif n'a pas été modifié pour l'instant.

Dans l'intervalle, nous estimons qu'en 2011, 17% des quantités collectées devront être enfouies (dont 13% représentent des inertes).

¹⁶ Voyez infra, le paragraphe C.IV.vi.

v. Tableau récapitulatif

	Mode de collecte	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Impact prévention	Effet d'appel	Climat	Taux de capture	Développement nouvelles fractions	Estimations (kg/an.hab.)			Objectif de recyclage
		2008	2009	2010						2011	2012	2013	
Inertes	RPAC	90,97	93,88	90,8	-	↗	-	→	-	97	99	104	
		90,97	93,88	90,8						97	99	104	(80 %)
Déchets verts	RPAC	51,32	49,69	47,3	↘	↗	?	→	-	49	50	52	
	PAP	8,27	8,21	5,9	-	-	-	-	-	8	8	8	
		59,59	57,90	53,2						57	58	60	100 %
Papier/carton	RPAC	11,73	9,76	49,0	↘	↗	-	↘	-	9	9	9	
	PAP	45,70	49,46	9,1	↘	-	-	↗	-	50	50	51	
		57,42	59,21	58,1						59	59	60	100 %
Encombrants	RPAC	29,33	29,56	29,9	↘	↗	-	↗	-	30	31	33	
	PAP	12,98	10,66	8,8	↘	-	-	↘	↘	7	6	5	
		40,31	40,22	38,7						37	37	38	NA
Verre	RPAC	3,07	2,69	2,7	-	↗	-	↘	-	3	3	3	
	PAP	24,48	25,74	24,8	-	-	-	↗	-	26	26	26	
		27,55	28,43	27,5						29	29	29	100 %
Bois	RPAC	20,67	21,54	22,1	-	↗	-	→	-	23	23	24	
		20,67	21,54	22,1						23	23	24	100 %
Organiques	PAP	0,00	3,06	12,0	↘	↗	-	↗	-	16	19	21	
		0,00	3,06	12,0						16	19	21	100 %
Emb. PMC	RPAC	0,79	0,77	0,7	-	-	-	↘	-	0	0	0	
	PAP	14,66	14,60	14,5	↘	-	?	→	-	16	16	16	
		15,45	15,37	15,2						16	16	16	83 %

	Mode de collecte	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Impact prévention	Effet d'appel	Climat	Taux de capture	Développement nouvelles fractions	Quantités collectées (kg/an.hab.)			Objectif de recyclage
		2008	2009	2010						2011	2012	2013	
Métaux	RPAC	5,00	6,33	6,0	-	↗	-	→	-	6,6	6,8	6,9	
	PAP	1,98	0,71	0,0	-	-	-	↘	-	0,0	0,0	0,0	
		6,98	7,04	6,0						6,6	6,8	7,0	100 %
DEEE	RPAC	4,46	5,29	5,5	↘	↗	-	↗	-	5,8	5,8	6,0	
		4,46	5,29	5,5						5,8	5,8	6,0	100 %
Asbeste ciment	RPAC	1,70	1,80	1,9	-	↗	-	↗	-	2,2	2,3	2,5	
		1,70	1,80	1,9						2,2	2,3	2,5	NA
DSM	RPAC	1,6	1,8	1,7	-	↗	-	↗	-	1,8	1,9	2,0	
		1,6	1,8	1,7						1,8	1,9	2,0	ND
Plastiques	RPAC	1,60	0,80	0,7	-	↗	-	↗	-	1,0	1,2	1,4	
		1,60	0,80	0,7						1,0	1,2	1,4	100 %
Huiles	RPAC	0,6	0,6	0,6	-	↗	-	↗	-	0,7	0,7	0,7	
		0,6	0,6	0,6						0,7	0,7	0,7	ND
Autres	RPAC									0,4	0,4	0,5	
										0,4	0,4	0,5	ND
TOTAL des collectes sélectives		305	318	319						352	359	369	
DMR		171	165	144						140	137	134	
Balayages et Cimetières		7,1	7,9	6,2						7	7	7	
TOTAL des collectes résiduelles		178	173	150						147	144	141	
TOTAL Général		504	508	484						499	503	510	

Ndlr : les totaux repris dans le tableau ci-dessus sont calculés à partir des quantités non arrondies, et peuvent différer du total des quantités telles que reprises

C. Moyens

i. Nos outils de prévention

ii. Le département "Prévention" de l'Intercommunale

Notre action portera tant sur les déchets ménagers résiduels que sur les déchets collectés sélectivement, en mettant l'accent sur la nécessaire complémentarité des efforts entrepris.

Pour ce faire, nous accentuerons notre présence sur le terrain.

Notre calendrier des collectes, premier vecteur de diffusion de nos messages de prévention et distribué chaque année gratuitement à l'ensemble de la population a été entièrement relooké cette année.

La sensibilisation à la prévention des déchets au sein des écoles s'est et sera poursuivie au travers des diverses animations que nous avons réalisées à l'attention des enfants. Nous avons décidé d'y ajouter des séances de formation du personnel enseignant et d'entretien. Les premières écoles partenaires sont en cours de sélection et les premiers partenariats prendront cours en 2012. Nous en retirerons ensuite les enseignements utiles avant de généraliser la démarche.

Notre "Guide du réemploi" a été entièrement rénové et diffusé au cours de la semaine du réemploi en novembre 2011. Durant cette semaine, une grande campagne de sensibilisation à la réutilisation a été menée en collaboration avec la COPIDEC.

En 2012, nous procéderons à l'acquisition d'un véhicule de prévention qui nous permettra d'être plus présents sur les marchés et autres rassemblements, qu'ils soient organisés à l'initiative de nos Communes associées ou d'autres.

Des partenariats seront conclus avec la presse locale en vue d'une diffusion régulière de messages incitatifs à la réduction des déchets et des animations ludiques sur la prévention seront insérées sur notre site internet. Une nouvelle campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire sera menée en collaboration avec l'IBGE¹⁷.

Au delà, nous poursuivrons des actions plus ciblées, telles la prévention des déchets de jardinage et la promotion du compostage à domicile ou des langes réutilisables, et nous effectuerons des collectes ponctuelles de jouets (chaque 3^e week-end d'octobre) ou de vélos (la prochaine en avril 2012), collectes ponctuelles que nous chercherons à diversifier.

ii. Nos ressourceries

1. La Ressourcerie SoFIE

En 2003, INTRADEL a créé une filiale d'économie sociale, SoFIE, en vue d'assurer la réutilisation des déchets d'équipements électriques et électroniques qui pouvaient l'être. Cette filiale s'est également investie dans le recyclage de ces DEEE en collaboration avec notre filiale RECYDEL, et a complété ses activités par des opérations de collecte des DEEE.

¹⁷ Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Elle nous a permis d'assurer la création de 24 emplois à durée indéterminée au profit de personnes en difficulté sur le marché du travail.

Après avoir enregistré en 2009 et 2010 un important développement tant en termes de chiffre d'affaires que de création d'emplois, les activités de SoFIE ont été recentrées sur la remise en état de gros électroménagers. L'objectif est de produire 2.000 unités par an, remises sur le marché assorties du label de qualité ELECTRO-REV. SoFIE en a produites 1.800 en 2010.

Cette filiale est agréée en qualité de "Ressourceries"¹⁸ dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2009.

2. La Ressourcerie du Pays de Liège

Ce projet figurait dans notre plan stratégique pour l'année 2010 au deuxième axe de notre politique de prévention : la lutte contre les encombrants. Promu dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale, il vise à limiter leur prolifération par la promotion de la réutilisation et de la réparation.

Résultat d'un partenariat entre l'intercommunale et 19 de ses Communes affiliées ou de leur CPAS, elle a vu le jour le 5 octobre 2010. La demande d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion fédérale, en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux et ensuite comme Ressourcerie¹⁹ est en cours.

Prenant son ampleur dans les années à venir, la « Ressourcerie du Pays de Liège » doit, tout en favorisant l'insertion de personnes peu qualifiées, nous permettre de maximiser la réutilisation et le recyclage des encombrants en déployant un service de collecte non destructrice (sans compaction) des encombrants en porte-à-porte sur appel, avec reprise d'une large gamme de matières et d'objets. Cet outil permet en outre d'offrir un service de qualité à la population qui ne peut se déplacer dans les recyparcs.

Les premières collectes ont débuté le 1^{er} janvier 2011 sur le territoire de la Ville de Seraing. En septembre 2011, nous avons ainsi collecté 598 tonnes d'encombrants. Nous devrions donc être légèrement sous nos prévisions d'en collecter 1.500 tonnes en 2011. Elles seront progressivement étendues au territoire des Communes partenaires et devraient ainsi atteindre 2.500 tonnes en 2013.

Un dixième de ces quantités devrait être réorienté vers des filières de réutilisation, et 75% vers des filières de recyclage, les 15% restants, ni réutilisables, ni recyclables étant renvoyés vers la valorisation énergétique. Nous sommes dès à présent à 6% de taux de réutilisation et 71% de taux de recyclage. Notre objectif au terme de l'année 2013 est donc confirmé.

¹⁸ AGW du 3 juin 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation, MB 2/07/2009, p45335

¹⁹ AGW du 3 juin 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation, MB 2/07/2009, p45335

II. Nos outils de collecte

i. Nos recyparcs

L'Intercommunale dispose actuellement de 48 recyparcs en activité répartis sur l'ensemble de la zone desservie.

Instrument idéal de collecte sélective, offrant l'avantage de limiter les coûts de collecte tout en faisant office de centre de tri, le recyparc permet d'assurer la collecte d'un grand nombre de fractions différentes, actuellement au nombre de vingt-neuf :

- les inertes
- les déchets verts
- le papier/carton
- les encombrants, en deux fractions,
 - valorisables (matelas, fauteuils, papier peint, plastiques encombrants,...)
 - non-valorisables (roofing, laine de verre,...)
- le verre, en deux fractions,
 - blanc
 - coloré
- le bois
- les déchets d'équipement électrique et électronique en 4 fractions distinctes :
 - écrans
 - gros blancs avec fréons : les frigos
 - gros blancs sans fréons : machines à laver, sèche-linges, ...
 - petits bruns : machine à café,
- les métaux
- l'asbeste ciment (dans certains recyparcs)
- les huiles :
 - de friture
 - moteur
- les bouchons de liège
- la frigolite
- les déchets spéciaux des ménages, en deux fractions :
 - DSM
 - les emballages DSM
- les piles
- les films en plastique
- les pots de fleurs
- le PVC de la construction
- les textiles
- les bâches agricoles
- les pneus
- les vélos
- les jouets.

Une réflexion sera menée sur les quotas d'apport visant certaines matières. Ces quotas ont été mis en place afin de limiter les quantités collectées aux seuls déchets ménagers. L'actuel quota unique pour les apports d'encombrants, de bois et de frigolite devrait être scindé : adaptation du quota pour les apports d'encombrants, nouveaux quotas pour la frigolite et le PVC et suppression du quota limitant les apports de bois.

Les modalités de collecte du bois seront éventuellement adaptées en fonction des besoins générés par notre projet de valorisation de biomasse dans les installations de notre ancienne unité de valorisation.

La collecte des PMC dans les recyparcs a été arrêtée le 1^{er} janvier 2011 au profit d'une seule collecte en porte-à-porte. L'arrêt de cette collecte au sein des recyparcs nous a permis d'améliorer notamment la collecte du PVC et des pots de fleurs et de développer la collecte de nouvelles fractions, dont les textiles dorénavant collectés dans la plupart des recyparcs.

Une réflexion sera menée sur l'intérêt d'une collecte sélective du plâtre (qui sortirait des encombrants non-valorisables ou mixtes) et d'une collecte en continu des pneus qui font encore régulièrement l'objet de dépôts clandestins, même si les quantités collectées annuellement sont en baisse suite à la mise en place de l'obligation de reprise.

Vu leur succès sans cesse croissant (1.621.000 visites en 2005, 1.932.000 en 2009), de nouveaux recyparcs devraient voir le jour à moyen terme. Les travaux du recyparc de Flémalle II viennent de commencer. Ils bénéficieront d'une toute nouvelle conception, plus écologique et plus spacieuse afin de faire face à l'évolution des activités y développées : terrain plus grand (dans la mesure du possible 6.000 m²), 15 conteneurs à quai (13 de 30 m³ et 2 de 10m³), flux de circulation séparés pour les camions de vidange et les voitures²⁰, recours aux énergies renouvelables, bâtiment intégrant les meilleures performances énergétiques et positionné de manière telle qu'il offre une meilleure visibilité sur l'ensemble du recyparc afin d'améliorer sa surveillance, nouveaux visuels, D'autres seront agrandis ou modernisés.

Leur équipement informatique a été mis à jour. Leur revêtement hydrocarboné sera rénové, ainsi que l'équipement de surveillance, l'installation de webcams étant étudiée à cette occasion, le renouvellement du parc informatique permettant l'installation de ce type de matériel. Pour ce faire, une installation pilote a été placée à Seraing. Le renouvellement du mobilier est en cours.

Les recyparcs ne disposant pas d'un local « en dur » dédié à la collecte des DSM sont progressivement équipés de nouveaux conteneurs DSM mieux adaptés aux quantités, consignes de tri et normes de sécurité actuelles.

Enfin, suite aux trop nombreuses agressions dont le personnel est victime et aux multiples dégradations des installations, divers aménagements seront réalisés afin de garantir la sécurité tant de notre personnel que de nos installations.

Une partie de notre flotte de conteneurs a atteint un âge plus que respectable. Un meilleur équilibre sera recherché entre les coûts de réparation et de renouvellement, notamment par le développement d'une approche plus préventive et moins curative de l'entretien de la flotte et l'acquisition de nouveaux conteneurs. La mise sur pied d'un partenariat avec une entreprise d'insertion pour l'entretien de la flotte sera étudiée.

Au niveau de l'exploitation, le marché de transport sera renouvelé en 2012, intégrant de nouvelles améliorations, et l'application informatique adaptée en vue d'y intégrer une partie de la gestion administrative ainsi que les spécificités du nouveau marché de transport.

ii. Les collectes en porte-à-porte

Dans le cadre de notre plan stratégique 2008-2010 a été entamée dès 2009 la rationalisation des collectes en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire desservi par l'Intercommunale.

²⁰ Chaque fois que possible.

Elle consiste à porter une vue d'ensemble sur des collectes qui jusque là, bien souvent pour des raisons historiques, étaient gérées séparément, voire par des gestionnaires différents, certaines collectes étant gérées par les Communes directement.

Dans ce cadre, il a été proposé aux Communes associées qu'elles délèguent à l'intercommunale la gestion de l'ensemble des collectes réalisées sur leur territoire, y compris les collectes de déchets ménagers résiduels, ce qui nous permet d'y implémenter la collecte séparée des organiques biodégradables.

A terme, notre objectif est la couverture complète de la zone desservie par l'Intercommunale. Fin 2010, 31 Communes sont desservies.

Notre objectif était d'en desservir 45 à l'horizon 2013, soit 525.000 habitants. Certaines adhésions pressenties n'ont pas encore eu lieu. Nous sommes donc contraints de revoir cet objectif à la baisse : nous tablons sur une quarantaine de Communes participantes.

Dans le même temps, nous poursuivons l'amélioration des collectes.

Le projet pilote de collecte des déchets ménagers résiduels en conteneurs collectifs est toujours en cours et devra être évalué. Ces conteneurs pourraient nous permettre d'apporter une réponse spécifique aux problèmes particuliers rencontrés en milieu urbain dense.

Les campagnes de sensibilisation de la population à l'importance d'un tri de qualité des PMC sont poursuivies afin de diminuer les contenus non-conformes et par voie de conséquence d'améliorer leur taux de recyclage.

Pour la collecte du verre, un Système d'Information Géographique (SIG) sera mis en place dans la foulée de la configuration SOA²¹ de notre architecture informatique. Ce système permettra d'assurer en temps réel la gestion de réseau et au citoyen de connaître les emplacements de chaque site.

Le contrôle qualité renforcé qui a été mis en place à l'occasion de la rationalisation des collectes sera étendu. Le personnel de contrôle a été doté de PDA simplifiant le rapportage et augmentant d'autant l'efficacité.

Parallèlement, nous développerons une campagne d'accompagnement et de formation aux collectes sélectives dans les administrations et entreprises publiques, principalement de PMC et de papier-carton.

²¹ Voyez infra point VII.iii

III. Nos outils de tri

i. Le centre de tri des PMC de SITEL

Au travers de sa filiale SITEL, INTRADEL dispose à Ougrée d'un centre de tri des PMC (flacons en plastique, métaux et cartons à boisson). Cette filiale, qui travaille en collaboration avec une société d'économie sociale, nous a permis de créer 60 emplois à durée indéterminée, pour la plupart au profit de personnes en difficulté sur le marché du travail.

D'une capacité de 18.000 tonnes par an, il trie non seulement l'ensemble des PMC collectés par l'Intercommunale sur la zone qu'elle dessert, mais aussi une partie des PMC collectés par le BEP, l'intercommunale en charge du traitement des déchets en province de Namur.

Afin de lui conserver son niveau de performance, les machines de tri et l'infrastructure informatique ont été modernisées.

Le marché du BEP arrivera à échéance fin février 2013. Il convient d'y être attentif, ce marché conditionnant la saturation des équipements.

IV. Nos outils de traitement

i. Nos centres de traitement et de transfert de déchets verts

Pour traiter les déchets verts, l'Intercommunale dispose d'un centre de traitement et de deux centres de pré-traitement et de transfert :

- le Biocentre de Jeneffe, centre de compostage et de production de biomasse d'une capacité de traitement de 20 à 25.000 tonnes/an
- le centre de pré-traitement et de transfert de Soumagne, d'une capacité globale de 4.000 tonnes /an
- le centre de pré-traitement et de transfert d'Ougrée, d'une capacité de 10 à 15.000 tonnes/an

Au delà, l'Intercommunale fait appel à des partenaires privés au travers de marchés publics.

L'accent est mis sur la production de biomasse, nouveau débouché rémunérateur pour les refus de compostage, morceaux trop gros pour être correctement compostés. Cette nouvelle orientation nous permet de diminuer le temps nécessaire à la maturation des composts, et ainsi augmenter notre capacité de traitement et diminuer à due concurrence le recours à des prestataires extérieurs.

Afin de limiter les coûts de transport, tant des apports que des produits finis, un nouveau site de compostage et de production de biomasse devrait être implanté dans le sud du territoire, à proximité de possibilités de valorisation agricole. Dans la ligne politique de décloisonnement voulue par le Gouvernement, ce projet pourrait être développé en partenariat avec les Intercommunales voisines. Une plate-forme de transfert pourrait également voir le jour dans l'Est de la province.

1. Le Biocentre de Jeneffe

La réorientation du site vers la production de biomasse (calibres 15-80mm et > 80mm) et de compost fin (criblage à 0-15mm au lieu de 0-25 mm) est en cours.

Ce criblage plus fin nous permet d'atteindre une qualité supérieure. L'autorisation de valoriser ce dernier auprès des particuliers pourra alors être sollicitée lors du renouvellement de notre certificat d'utilisation de l'OWD. En cas d'octroi, un retour du compost produit vers les utilisateurs des recyparcs sera envisageable.

A plus long terme, la qualité des composts produits pourrait être améliorée par le post-traitement et le compostage des digestats du biométhaniseur à construire à Herstal (diminution des teneurs en métaux lourds et augmentation des valeurs NPK pour l'agriculture). Le site de Jeneffe présente en effet plusieurs avantages pour assurer ce post-traitement : outre cette complémentarité des produits, il est situé en zone agricole, à faible distance du site d'Herstal et diverses synergies peuvent être dégagées en termes de transport (biomasse vers Herstal et digestat vers Jeneffe).

Divers investissements seront consentis afin de faciliter l'exploitation du site : destruction de deux hangars, aménagement d'une dalle, renouvellement d'une partie des voiries, amélioration des infrastructures informatiques, matériel roulant. Nous ferons l'acquisition en 2012 d'un nouveau broyeur, d'un chargeur, d'un crible et d'une grue²² de manière à mieux répondre au nouveau process mis en place sur le site.

Ces investissements permettront d'améliorer la sécurité et les conditions de travail, de maximiser les surfaces disponibles afin d'améliorer les possibilités de traitement et de stockage et d'améliorer les performances énergétiques du site.

2. Le centre de transfert de Soumagne

Ce centre devait être intégré à un nouveau recyparc de Fléron, muni d'une grande zone de stockage de déchets verts. L'abandon de la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux, et donc de l'expropriation de l'actuel recyparc de Fléron, nous amène à prolonger son activité.

L'existence d'un centre de versage dans cette région est en effet nécessaire au délestage des recyparcs des alentours, le centre de Soumagne accueillant plus de 30.000 visites par an.

Cette mono-activité est cependant coûteuse. Afin d'améliorer la rentabilité du site, il sera transformé en un centre d'apports et de stockage de branchages, d'herbe et de souches mais également de déchets inertes ou de bâches agricoles, et en centre de regroupement des films plastiques et de la frigolite collectés dans les recyparcs.

Divers investissements y ont été consentis (matériel informatique) ou le seront en vue de sa mise en conformité avec ces activités et d'améliorer les conditions d'accueil (sécurisation du site,...) et de travail (locaux sociaux, ...).

3. Le centre de transfert d'Ougrée

La pertinence de poursuivre l'utilisation de ce site comme site de transfert et de broyage sera évaluée dans le cadre de la réflexion menée en vue de minimiser les coûts de traitement (essentiellement liés aux transports de la matière fraîche) de l'ensemble du gisement de

²² au lieu des deux broyeurs et des deux chargeurs initialement prévus

déchets verts. Selon les conclusions de l'étude d'implantation d'un nouveau site de compostage et de biomasse dans le sud du territoire, ce site pourrait ne plus accepter de déchets verts.

Une nouvelle affectation des infrastructures existantes devra alors être recherchée, ou elles seront revendues.

ii. Les centres de recyclage de déchets inertes de Recyliège

Notre filiale RECYLIEGE exploite aujourd'hui cinq centres de recyclage de déchets inertes – terre, pierres, matériaux de construction – idéalement répartis sur l'ensemble de la province de Liège : à Seraing, sur le terroir de la Chatqueue, à Flémalle, sur le site du centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart, à Liège, sur l'île Monsin, à Cerexhe-Heuseux et à Verviers, dans le zoning des Plenesses.

Cette dispersion géographique permet d'assurer une capture optimale des déchets inertes en limitant les frais de transport, et d'ainsi rendre le recyclage attractif par rapport aux autres solutions de traitement tel l'enfouissement. Elle bénéficie également à l'Intercommunale qui limite ainsi les coûts de traitement d'une de ses plus importantes fractions de déchets collectée.

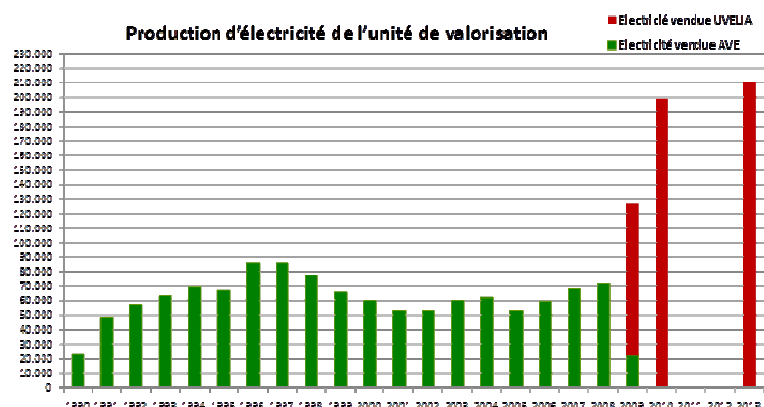
Si techniquement, le recyclage donne pleine satisfaction, nous rencontrons des difficultés pour écouler certains des produits recyclés²³.

iii. L'unité de valorisation énergétique Uvelia

INTRADEL a mis en service sa nouvelle unité de valorisation énergétique UVELIA en 2009. L'exploitation de cette nouvelle unité a été confiée à notre filiale UVELIA. L'Intercommunale reste en charge des divers permis, des contacts avec les Autorités et de la mise en œuvre des investissements, étant propriétaire des installations.

La chaleur produite est utilisée pour produire de l'électricité, dont 57% d'énergie verte. En 2009, nous en avons produit 126.378 MWh. C'était déjà presque deux fois plus qu'avec l'ancienne unité, qui produisait entre 60.000 et 80.000 MWh/an.

Par arrêté ministériel du 28 septembre 2010, la capacité de traitement autorisée a été portée à la capacité thermique nominale des installations, soit 67,8 MW thermique par four, avec un maximum de 370.000 tonnes par an. Cela nous permettra de mettre sur le réseau, malgré la baisse du pouvoir calorifique des déchets, les 210.000 MWh/an escomptés. En 2010, nous avons ainsi alimenté le réseau de 199.093 MWh d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation de 43.500 ménages.



²³ A ce sujet, voyez supra, II.1. "Les inertes"

Les critères de valorisation énergétique prévus dans la nouvelle Directive-cadre sur les déchets sont dès à présent atteints, mais la réflexion est en cours sur les possibilités d'augmenter l'efficacité énergétique des installations du site d'Herstal, notamment au travers du développement du réseau de chauffage urbain envisagé²⁴.

Les démarches en vue d'obtenir l'enregistrement EMAS des installations ont été entamées. Diverses procédures devant encore être finalisées avec le constructeur, son enregistrement interviendra en 2013.

Logistique du site

Le transfert fluvial des déchets ménagers résiduels depuis Ivoz-Ramet, au bilan environnemental et économique défavorable, a été abandonné.

Par contre, dans le cadre de la collaboration développée avec le BEP pour le traitement d'une partie de leurs déchets ménagers résiduels, 50.000 tonnes par an de déchets en provenance de la province de Namur seront amenées par barge depuis Floreffe.

L'opportunité de recourir à la voie d'eau sera examinée pour d'autres flux, tels les mâchefers produits dans l'UVE.

iv. La future unité de biométhanisation

Dans la poursuite des objectifs de son plan stratégique 2008-2010, INTRADEL poursuit les études en vue de l'intégration aux installations du site d'Herstal d'une unité de biométhanisation destinée à traiter les déchets organiques biodégradables collectés sélectivement dans le cadre des nouvelles collectes rationalisées.

Les quantités collectées devraient à terme atteindre 30 kg/hab.an, soit 30.000 tonnes /an. Dans l'intervalle, vu l'implantation progressive des collectes sélectives d'organiques²⁵, nous prévoyons d'en collecter 16.000 tonnes en 2011, 19.000 tonnes en 2012 et 21.000 tonnes en 2013.

La saturation de l'outil étant essentielle à son bon fonctionnement, une capacité nominale de 25.000 tonnes par an a été retenue. Le cahier des charges est en cours de finalisation et la procédure sera lancée sous peu.

Une unité de déshydratation du digestat utilisant la chaleur produite par les installations y sera adjointe afin de limiter le transport inutile d'eau entre l'unité de biométhanisation et le site de traitement, de participer à son hygiénisation et de partiellement le stabiliser.

Le post-traitement du digestat produit par l'unité de biométhanisation sera assuré par notre Biocentre de Jeneffe.

Dans l'attente de la création de cette unité de biométhanisation, les déchets organiques sont traités par des partenaires publics - nous avons acquis cette année 2011 une quote-part de 5.000 tonnes dans l'unité de biométhanisation de l'AIVE et du BEP de Tenneville - ou privés dans le cadre de marchés publics de traitement.

²⁴ Voyez infra, C.v. "Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse"

²⁵ Voyez à ce sujet, supra, "Collectes"

v. Le chauffage urbain et la chaudière à biomasse

L'Intercommunale étudie les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique globale de la vapeur produite sur le site d'Herstal.

Cette vapeur pourrait être utilisée dans le cadre du développement d'un réseau de chauffage urbain aux alentours. Une puissance de 10 MW thermiques est d'ores et déjà disponible dans les installations d'UVELIA. La réutilisation d'équipements de l'ancienne usine dans le cadre d'une valorisation de biomasse permettrait de fournir les 20 MW thermiques complémentaires nécessaires pour l'alimentation du réseau.

Le réseau de chauffage urbain ne consommant la totalité de sa puissance que lors des grands pics de froid, l'Intercommunale s'attachera à rechercher un ou des consommateurs industriels complémentaires de manière à encore améliorer le coefficient d'utilisation de la chaleur disponible.

Les premières études du projet ont d'ores et déjà démarré. Le GIE VALORICAL a été constitué avec URBEO INVEST et LIEGE ENERGIE pour les finaliser. Le projet ne sera poursuivi que pour autant que sa rentabilité financière soit garantie, et donc les subsides futurs auxquels il pourrait donner droit. Aucun investissement ni recette ne sont donc budgétés à ce jour.

vi. Le centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye

Depuis ce 1^{er} janvier 2010, les opérations d'exploitation et de maintenance du site ont été confiées à notre filiale UVELIA.

Comme pour l'unité de valorisation énergétique, l'Intercommunale reste en charge des divers permis, des contacts avec les Autorités et de la mise en œuvre des investissements, étant propriétaire des installations.

Suite au développement des collectes sélectives et à la mise en service de notre nouvelle unité de valorisation énergétique de type "mass burning", les quantités de déchets ménagers à y enfouir sont limitées, en accord avec la législation, aux déchets strictement ultimes, dont les encombrants non valorisables énergétiquement faisant l'objet d'une collecte distincte dans les recyparcs depuis juillet 2009. En 2010, cela a représenté 11.000 tonnes. Nous devrions conserver ce même ordre de grandeur pour les années à venir.

Afin d'éviter que les lourds investissements consentis ne grèvent les cotisations communales, l'Intercommunale accueillera également sur ce site des déchets industriels banals ultimes, dont la quantité est évaluée par la Région pour notre zone à 95.000 tonnes/an. Nous en avons accueillis 135.000 tonnes en 2010.

Le total à enfouir annuellement devrait se maintenir au delà de 115.000 tonnes par an durant les prochaines années, quantité nécessaire pour couvrir les charges d'amortissement des investissements consentis par INTRADEL pour l'aménagement du CET.

L'aménagement du CET

Bien que les quantités à enfouir annuellement aient fortement décru ces dernières années, il est indispensable pour INTRADEL de disposer d'une solution de traitement pour les déchets non valorisables.

Par ailleurs, au vu de sa capacité et de sa situation géographique, une partie des volumes disponibles devrait être mise à la disposition de la Région dans le cadre de la constitution de la réserve stratégique prévue par le Décret "Déchets".

Vu le degré de remplissage du CET, nous avons décidé de réaliser les travaux d'extension désignés sous le nom de *phase 2*. Cette solution, très coûteuse, a été postposée en attente de la décision de la Région à propos de la constitution d'une réserve stratégique. Dans l'intervalle, il a été décidé de déporter la séparation entre la zone "Organiques" et la zone "Mâchefers".

La valorisation du biogaz

En se décomposant, les déchets organiques enfouis dans le CET produisent du biogaz qu'il convient d'éliminer. Plutôt que de le brûler en torchères, INTRADEL le valorise dans des moteurs à gaz qui, accouplés à un alternateur, produisent de l'électricité. Cette électricité, verte car provenant d'une source renouvelable, bénéficie donc de l'octroi de certificats verts.

En collaboration avec sa filiale UVELIA, INTRADEL veille à maximiser tant la production que la valorisation de ce biogaz. Pour ce faire, l'Intercommunale a chargé UVELIA de faire l'acquisition de deux nouveaux moteurs pour remplacer les anciens équipements arrivés en fin de vie et d'une installation de prétraitement du biogaz afin de les préserver des effets des siloxanes contenus dans le biogaz.

Locaux sociaux

Le bâtiment d'accueil et les locaux sociaux du CET seront aménagés. L'actuel bâtiment d'accueil est en effet vétuste et inadapté. Une solution préfabriquée a été retenue. Les études sont terminées et le cahier des charges va être lancé.

vii. Les centres d'enfouissement et de versage de Sidéco

Notre filiale SIDECO exploite deux centres d'enfouissement technique de déchets inertes, un à Flémalle, au lieu dit du Rossart, et un à Sprimont, ainsi qu'un centre de versage à Oupeye en collaboration avec TRADECOWALL.

1. Le centre d'enfouissement technique de classe III du Rossart

Idéalement situé, ce site est victime de son succès. Au rythme actuel, la capacité autorisée par le permis d'exploiter sera atteinte fin juin 2012. Des solutions alternatives doivent donc être rapidement développées.

Un centre de recyclage des déchets inertes a été installé sur le site en collaboration avec notre filiale RECYCLIEGE. Vu les difficultés rencontrées pour écouler les produits issus du recyclage²⁶, cette activité est suspendue depuis octobre 2010. Nous nous attacherons à la relancer dès que nous aurons réussi à écouler les stocks constitués.

Une nouvelle extension des capacités autorisées est peu probable. Elle se justifierait cependant dans le cadre du développement de l'aéroport de Bierset, mais nous n'y comptons pas dans les trois ans à venir.

²⁶ A ce sujet, voyez supra, le point B.II.1 "Les inertes"

Les déchets qui le peuvent sont orientés vers des centres de versage aménagés dans le cadre de modifications de relief du sol.

Une révision du plan des CET est donc, à notre sens, indispensable à court terme en région liégeoise.

2. Le centre d'enfouissement technique de classe III de Sprimont

Le CET de Sprimont ne rencontre pas les mêmes difficultés, son activité étant nettement moindre et ses capacités résiduelles beaucoup plus importantes.

3. Les centres de versage de terres saines

Afin d'optimiser les solutions offertes aux déchets inertes, notre filiale SIDECO s'est investie dans un nouveau centre de versage de terres saines à Oupeye, en collaboration avec TRADECOWALL.

De nouveaux sites sont recherchés.

v. Les ressources humaines

Les ressources humaines sont le facteur essentiel de la réussite de toute entreprise. INTRADEL ne déroge pas à la règle.

Société socialement engagée, INTRADEL est attentive au bien-être de ses collaborateurs. L'atteinte de nos objectifs est un but commun, résultat d'un travail d'équipe. Nous veillerons à maintenir ce nécessaire esprit d'équipe par le développement d'activités conviviales permettant d'approfondir connaissance, respect mutuel et esprit d'équipe.

La mise en œuvre de certains des projets que recèle ce plan stratégique nécessite l'engagement de nouveaux collaborateurs. Les recrutements sont en cours. Une attention particulière est portée à leur intégration au sein de l'équipe actuelle.

Le développement d'une relation de confiance entre notre personnel et les usagers pour lesquels il travaille est primordial à l'atteinte de nos objectifs environnementaux. Nous poursuivrons cette sensibilisation indispensable en la renforçant au travers d'opérations diverses comme l'opération "Vis ma vie de préposés" menée il y a peu, des initiations au compostage, des rencontres sur les marchés, la formation des écoliers, la visite de nos installations,

Sur un plan plus technique, le département "Ressources humaines" s'est, durant cette année 2011, plus particulièrement attaché à la mise en œuvre harmonieuse du changement de secrétariat social qui a eu lieu début de cette année 2011.

Une réflexion sera entamée sur l'évolution du taux d'absentéisme afin d'en cerner les causes et d'y remédier.

La mise en œuvre de notre politique de bien-être des travailleurs est poursuivie afin de diminuer le nombre d'accident de travail. Si les résultats sont encourageants, nous avons malheureusement été confrontés cette année à de violentes agressions physique de notre personnel. Notre politique a été renforcée en conséquence sur ce plan.

VI. Les services financiers

L'implémentation du système de gestion et de comptabilité EASI BS depuis le début de l'année 2010 a permis l'élaboration de résultats basés sur des modèles dynamiques, développés et généralisés au cours des années 2011-2013 afin d'obtenir un détail d'analyse et de contrôle optimum.

La chaîne informatique de contrôle des commandes et des achats (dite SCM – "Supply Chain Management") a été implémentée : elle sera pleinement opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2012.

Une attention toute particulière a également été accordée à la fourniture aux organes de décisions d'une information claire et compacte à caractère tant financier qu'opérationnel. Déjà à disposition de la Direction générale et du management, elle sera fournie trimestriellement au Comité de direction et au Conseil. Cette information est présentée sous la forme de tableaux de bord conçus sur base de la technique des « balanced scorecard »²⁷. Cette technique permet de décliner la performance selon quatre perspectives :

1. financière
2. clients
3. processus internes
4. apprentissage et croissance

Comme son nom l'indique, elle met en outre l'accent sur la notion d'équilibre entre :

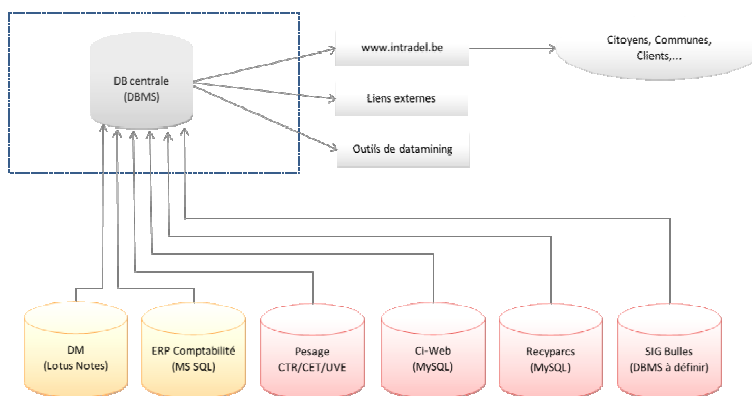
- les objectifs à court et à long terme,
- les indicateurs financiers et non financiers,
- l'analyse du passé (données historiques) et du futur (données prospectives),
- la perception interne et externe de la performance.

VII. Les moyens informatiques

i. INFRASTRUCTURE

1. Architecture SOA

Le projet SOA (Services Oriented Architecture) consiste en un couplage de l'ensemble des données utilisées et générées par nos activités au travers d'une architecture assurant l'interopérabilité de l'ensemble des applications. Celles-ci travailleront sur des bases de données locales qui alimenteront une base de données centrale à partir de laquelle pourront fonctionner de nouveaux outils tels que la transmission de données

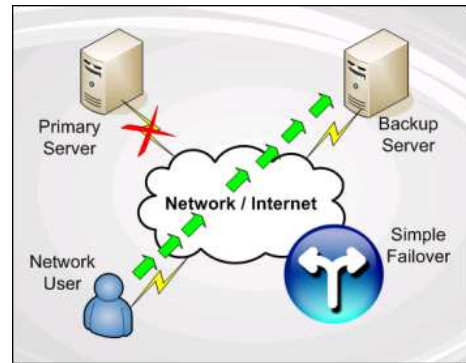


²⁷ Tableau de bord équilibré ou tableau de bord prospectif

préalablement validées vers des organismes extérieurs (ex : OWD, Recupel, Fost Plus, ...) et la création de rapports (reporting, data mining). Le projet a été lancé en 2011 et sa réalisation s'étalera sur 2012 et 2013.

2. Plan de continuité d'activité (DRP/HA)

Ce projet a pour but la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité (DRP pour Disaster Recovery Plan) avec option de haute disponibilité (HA pour High Availability). Le principe fondamental consiste en une réplication intégrale des données et en un fonctionnement redondant des applicatifs majeurs de l'Intercommunale (par exemple : recyparcs et Ciweb) à la fois au niveau du siège social (node 1) mais également au niveau d'un data center géographiquement distant (node 2). Les intérêts de cette solution sont multiples : la sauvegarde pratiquement en temps réel des données générées par nos systèmes, la répartition de charges sur les différents nodes en cas de pics d'activité (load balancing clustering), et en cas de sinistre majeur, le basculement d'un site vers l'autre (failover clustering) et la reconstruction rapide de l'infrastructure, le tout dans une transparence quasi absolue pour le citoyen. Ce projet sera mené dès 2011.



ii. MATERIEL

Les ordinateurs fixes et portables les plus anciens ont été remplacés durant cette année 2011. L'ensemble des terminaux fixes et mobiles des recyparcs ont été remplacés. L'infrastructure informatique du Biocentre de Jeneffe sera renouvelée lors du réaménagement de ce dernier.

L'utilisation sans cesse grandissante de notre connexion tant au réseau public (internet) qu'au réseau privé (WAN recyparcs) nous impose d'en augmenter la bande passante. Cela sera réalisé grâce à la pose d'une fibre optique. Le câblage réseau actuel du siège social (cuivre) montrant des signes de faiblesse et ayant atteint ses limites, il sera remplacé par un faisceau de fibres optiques.

Le personnel de contrôle des collectes sera équipé de PDA. Cet outil leur permet d'identifier la puce RFID des conteneurs tout en se connectant à l'application Ciweb afin de pouvoir y apporter directement les éventuelles corrections nécessaires. Le PDA est équipé d'un appareil photo numérique destiné à pouvoir enrichir de prises de vues leurs rapports d'intervention et leurs constatations.

Un système de vidéosurveillance sera installé dans l'ensemble des recyparcs afin d'assurer leur surveillance mais également dissuader les actions de vandalisme, de vol ainsi que les dépôts clandestins. Un projet pilote est actuellement mené à Seraing afin d'en déterminer les modalités.

Le renouvellement du marché de téléphonie fixe tiendra compte des dernières évolutions en la matière, notamment en ce qui concerne la VOIP (Voice Over IP soit la téléphonie via internet) qui devrait engendrer une baisse substantielle des coûts de communication.

iii. LOGICIELS

Des améliorations et des modifications ont été apportées au logiciel de gestion des collectes, d'une part en vue de mieux prendre en compte les spécificités de chaque Commune, et d'autre part afin d'affiner les rapports statistiques.

Le logiciel Recyparc sera également amélioré au niveau du suivi et de la logistique des transports mais aussi afin de renforcer la communication entre le siège social et les recyparcs.

L'Intercommunale prévoit depuis plusieurs années la mise en place d'un système d'informations géographiques assurant la gestion du réseau de bulles à verre présentes sur son territoire. Ce projet est toujours à l'étude.

Dans le cadre du projet SOA, un logiciel informatique sera implémenté en vue d'assurer la gestion des entrées et des sorties des déchets dans les centres de traitement (CTR) et dans les centres d'enfouissement technique (CET), afin d'une part de centraliser les informations, ce qui permet d'éviter les doubles encodages, et d'autre part de fournir les informations nécessaires pour la facturation et le reporting interne et externe.

viii. Patrimoine général

Les locaux administratifs du siège social d'Intradel à Herstal, bien qu'ils aient fait l'objet d'une extension en 1999, deviennent exigus et ne nous permettent pas d'y accueillir le département collecte tel qu'il a été renforcé suite à la mise en œuvre des collectes rationalisées.

Si une solution provisoire a été mise en place, elle ne donne pas satisfaction.

Afin de regrouper tous les services de l'Intercommunale dans un seul et même bâtiment et permettre aux employés de travailler dans des conditions de travail optimales, l'aile du bâtiment administratif laissée libre suite à la mise à l'arrêt de notre ancienne unité de valorisation énergétique sera réaménagée. Cela permettra par ailleurs de réaliser des économies de loyer.

Cette occasion sera mise à profit pour améliorer les performances énergétique de ce bâtiment. La climatisation devant être mise en conformité avec la norme européenne CE 2037/2000 réglementant l'utilisation du gaz employé dans les systèmes de climatisation, il a été décidé de remplacer le système de chauffage par un système moins énergivore.

Un magasin général sera aménagé afin d'améliorer la gestion des fournitures.

La protection incendie du local serveur et archives sera renforcée afin de préserver nos données.

Nos halls de regroupement et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques de Jeneffe sont des installations vétustes. Nous avons finalement décidé de les reconstruire, vu l'ampleur des travaux de rénovation qu'ils nécessitent (toiture, corniches, portes d'accès, alimentation en eau de distribution, ...).

Le département généralise le recours à des marchés cadre pour la réalisation des prestations récurrentes de maintenance.

Nous ferons l'acquisition de véhicules supplémentaires en vue d'en équiper nos nouveaux collaborateurs. Les véhicules seront équipés d'un système de géo-localisation qui nous permettra de suivre en temps réel les contrôles de terrain.

D. Recherche et développement

Pour une facilité de lecture, les divers projets relatifs à nos activités sont mentionnés tout au long du présent plan stratégique, dans la rubrique à laquelle ils se réfèrent.

Deux grands projets de développement plus transversaux sont à l'examen : la mise en place d'un réseau de chaleur dans les environs du site d'Herstal²⁸ et l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'Hallembaye. A l'heure actuelle, la réflexion n'étant pas encore aboutie, aucun investissement ni recette n'ont été repris au budget 2011-2013.

A la demande de nombreuses de ses Communes associées, l'Intercommunale réfléchit également à la possibilité d'assurer pour les Communes qui le souhaiteraient la facturation des prestations réalisées par l'Intercommunale directement à leurs concitoyens. Cette possibilité ne pourra être proposée sans une modification du Décret du 27 juin 1996 et de l'AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

E. Risques et incertitudes

i. Perception des subsides

Les difficultés budgétaires rencontrées par l'Office Wallon des Déchets nous amènent à rester particulièrement attentifs au risque de report, voire de non perception, des subventions et subsides qui nous sont dus en application des arrêtés du gouvernement wallon des 13 décembre 2007 et 17 juillet 2008.

ii. Risques environnementaux

Les risques environnementaux sont d'une part très difficilement quantifiables et d'autre part assurables. Une provision générale « propre assureur » est enregistrée chaque année, dont le montant total provisionné fin 2009 s'élève à 3.195.065 €.

Une étude sera toutefois réalisée afin de vérifier l'adéquation des montants provisionnés et à provisionner ainsi que les règles de constitution, d'emploi ou d'utilisation.

En ce qui concerne plus spécifiquement la réhabilitation du CET, celle-ci est par ailleurs couverte par une provision pour risques et charges inscrites au bilan pour un montant total de 13.945.951 € au 31 décembre 2009.

Nous serons par ailleurs attentif à la transposition de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

²⁸ Voyez pour plus de détails à ce sujet le point IV.v.

iii. Couverture des coûts du centre d'enfouissement technique de classe II d'Hallembaye

Suite à la forte augmentation des taxes sur l'enfouissement, les tonnages entrants au CET sont en nette diminution. Le caractère annuel de notre autorisation d'y verser les encombrants non valorisables énergétiquement, et donc son éventuel non renouvellement pourrait aggraver cette situation.

Cette diminution amène une perte de rentabilité de cet outil. Une provision pour pertes futures a été actée en 2009. Celle-ci est basée sur les obligations contractuelles découlant de la cession de la gestion du CET à notre filiale Uvelia. Ces pertes sont actualisées sur base d'un taux de 4%.

iv. Tariesement des filières de recyclage des déchets inertes par absence d'écoulement des produits finis et absence de révision du plan des centres d'enfouissement technique de classe III

Comme indiqué supra, nous rencontrons les plus grandes difficultés à écouler les produits issus du recyclage des déchets inertes collectés dans nos recyparcs, malgré la certification de leur qualité. A cela, s'ajoute le fait que la saturation du principal centre de versage de la province nous privera à moyen terme de tout exutoire pour la partie non recyclable de ces déchets.

Une promotion intensive des matériaux recyclés par les opérateurs institutionnels et la révision du plan wallon des centres d'enfouissement techniques de classe III sont donc des plus urgentes.

v. Mise à charge des intercommunales des coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages

La recherche d'économies budgétaires régionales nous fait craindre que soient mis à charge des intercommunales de traitement des déchets les coûts de collecte et de traitement des Déchets Spéciaux des Ménages.

Dans ce cas, la couverture finale de ces coûts devrait, dans le même temps, être répercutée aux producteurs en application du principe du pollueur-payeur, dans le cadre d'une obligation de reprise ou d'une convention environnementale.

vi. Dépendance vis-à-vis des apports de déchets privés

L'équilibre financier des outils de traitement dépend largement des contrats d'apport de déchets privés et du respect intégral de ceux-ci par les grands groupes privés du secteur.

vii. Concurrence des opérateurs étrangers

Située dans une région au carrefour de plusieurs pays européens, l'intercommunale devra être attentive à la concurrence des outils et des opérateurs étrangers, spécialement vis-à-vis des pays en surcapacité de traitement.

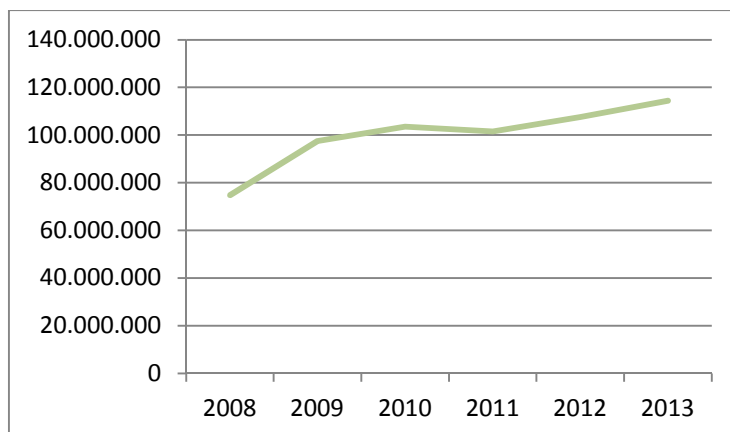
F. Transparence

En application du décret du 27 mai 2004, les conseillers communaux des communes associées et provinciaux de la province associée pourront, moyennant information officielle transmise huit jours à l'avance au Directeur général, consulter librement au siège social, en présence du Directeur général ou de la personne mandatée par lui, les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion ainsi que visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale ; lors de cette visite, ils seront porteurs d'un badge d'identification et seront accompagnés et informés par les responsables des services visités et s'il échet, par le Conseiller en prévention.

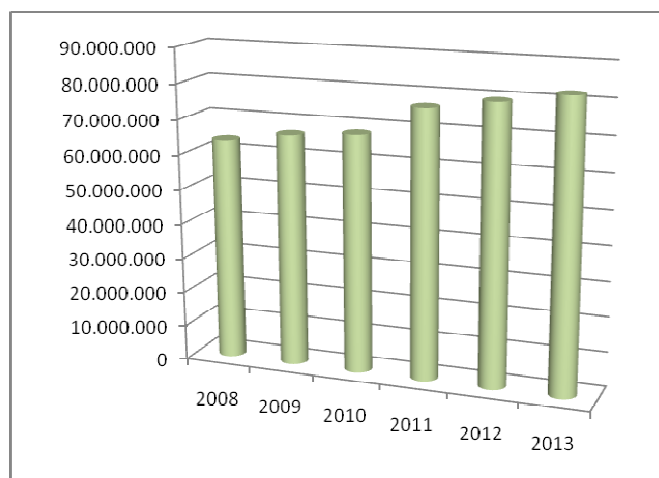
G. Données budgétaires

La mise en œuvre du présent plan stratégique nécessite d'importants moyens financiers, tant en termes d'investissement qu'en budgets de fonctionnement.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la masse budgétaire depuis 2008.



Le chiffre d'affaires de l'intercommunale devrait encore progresser pour atteindre 82 millions d'euros en 2013.²⁹



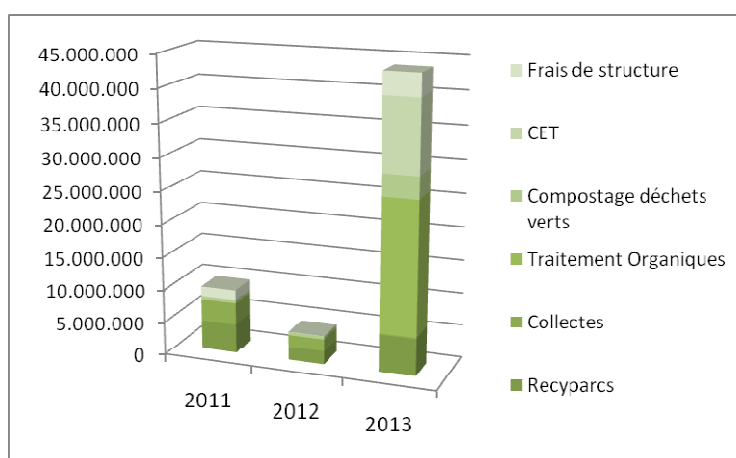
²⁹ Par chiffre d'affaires, il y a lieu d'entendre chiffres d'affaires externe hors filiales et hors transferts analytiques.

I. Les investissements

i. Préambule

Le montant des investissements à réaliser pour la période 2011-2013 passe de 57.772.700€ à 61.530.700€. Cette augmentation de 3.758.000€ est essentiellement due à l'acquisition de la quote-part de propriété de l'unité de biométhanisation AIVE/BEP de Tenneville³⁰ (2.800.000€) et de l'augmentation des frais d'aménagement du siège social (700.000€)³¹.

Ce montant n'intègre pas les projets de chauffage urbain et de réaffectation de l'ancienne usine de valorisation énergétique, ni la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Hallembaye, qui seront mis en œuvre uniquement s'ils dégagent un résultat positif pour les Communes associées.



Parmi ces investissements, on pointera les éléments significatifs suivants :

1. la construction de cinq nouveaux recyparcs pour un montant de 7,3 millions d'euros
2. l'acquisition d'une quote-part de propriété dans l'unité de biométhanisation de Tenneville pour 2,8 millions d'euros
3. d'importants travaux à réaliser sur le site de Jeneffe, estimés à 4,2 millions d'euros
4. des travaux d'aménagements et d'extension des locaux sociaux, intégrant notamment la mise en place d'un magasin général, pour un montant de 4,9 millions d'euros
5. la construction d'une unité de biométhanisation d'une capacité de 25.000 tonnes, représentant un investissement de 18 millions d'euros
6. les travaux d'extension du CET d'Hallembaye pour un montant global de 11 millions d'euros.

³⁰ Voyez pour plus de détails le point C.IV.iv. du présent plan

³¹ Voyez pour plus de détails le point C.VIII du présent plan

ii. Synthèse par secteur d'activités

Secteur	2011	2012	2013	Total
Prévention et communication	61.600	0	0	61.600
Recyparcs	4.197.000	2.258.700	5.622.600	12.078.300
Collecte Pàp	3.236.700	1.838.600	197.500	5.272.800
Organiques	0	2.800.000	20.200.000	23.000.000
Déchets verts	12.500	990.000	3.300.000	4.302.500
CET	0	160.000	11.000.000	11.160.000
Frais de structure	1.017.500	1.277.000	3.361.000	5.655.500
Total	8.525.300	9.324.300	43.681.100	61.530.700

iii. Synthèse par nature

Nature	2011	2012	2013	Total
Frais d'études	321.000	93.000	2.098.000	2.512.000
Constructions	2.883.000	5.334.000	40.691.000	48.908.000
Installations, matériel et outillage	5.077.500	3.369.600	424.100	8.871.200
Mobilier et matériel roulant	243.800	527.700	468.000	1.239.500
Total	8.525.300	9.324.300	43.681.100	61.530.700

II. Budgets de fonctionnement

i. Préambule

Les données ont été volontairement simplifiées afin de rendre l'information la plus claire et la plus synthétique possible. Elles sont en outre désormais présentées selon les prescriptions de l'AGW du 5 mars 2008³², à savoir une séparation claire entre le service minimum et les services complémentaires.

ii. Synthèse par secteur d'activités

1. 2011

Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.454.957	1.454.957	0
Recyparcs	21.473.482	21.473.482	0
Collectes Pàp	18.436.369	18.436.369	0
Tri Pmc	3.253.458	3.253.458	0
Valorisation énergétique	37.136.818	38.904.659	1.767.840
Traitement organiques	1.295.386	969.600	-325.786
Déchets verts	2.554.663	2.430.400	-124.263
CET	11.709.047	11.040.257	-668.789
Frais de structure	4.208.245	4.208.245	0
Total général	101.522.425	102.171.427	649.002

2. 2012

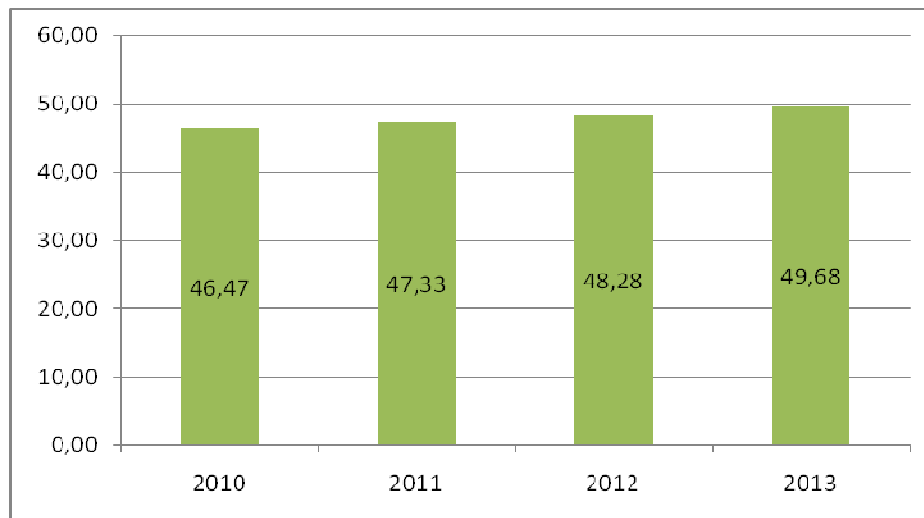
Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.484.061	1.484.061	0
Recyparcs	22.502.565	22.502.565	0
Collectes Pàp	20.239.649	20.239.649	0
Tri Pmc	3.339.360	3.339.360	0
Valorisation énergétique	39.568.909	41.089.447	1.520.539
Traitement organiques	1.735.411	1.128.600	-606.811
Déchets verts	2.705.360	2.484.600	-220.760
CET	11.596.854	11.032.306	-564.548
Frais de structure	4.394.281	4.394.281	0
Total général	107.566.450	107.694.870	128.420

³² AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

3. 2013

Secteur	Débit	Crédit	Résultat
Prévention et communication	1.445.823	1.445.823	0
Recyparc	23.745.737	23.745.737	0
Collectes Pàp	21.788.202	21.788.202	0
Tri Pmc	3.448.656	3.448.656	0
Valorisation énergétique	41.661.935	43.249.781	1.587.847
Traitement organiques	1.926.203	1.258.200	-668.003
Déchets verts	2.967.248	2.615.400	-351.848
CET	12.653.589	10.821.932	-1.831.658
Frais de structure	4.777.122	4.777.122	0
Total général	114.414.515	113.150.853	-1.263.662

iii. Evolution du coût vérité (moyenne des Communes participant à la rationalisation des collectes)



III. Cotisations et tarifs 2011-2013

i. Service minimum (€/hab.an)

	2010	2011	Δ	Δ	2012	Δ	Δ	2013	Δ	Δ
Prévention	0,17	0,45	0,28	164,71%	0,47	0,02	4,44%	0,43	-0,04	-8,51%
Recyparcs	14,13	14,50	0,37	2,62%	14,92	0,42	2,90%	15,86	0,94	6,30%
Collecte	19,05	20,22	1,17	6,14%	20,47	0,25	1,24%	20,65	0,18	0,88%
Valorisation énergétique	4,96	4,20	-0,76	-15,32%	4,20	0,00	0,00%	4,20	0,00	0,00%
Traitement Organiques	1,80	1,80	0,00	0,00%	1,80	0,00	0,00%	1,80	0,00	0,00%
Frais de structure	3,56	3,73	0,17	4,78%	3,86	0,13	3,49%	4,21	0,35	9,07%
	43,67	44,90	1,23	2,82%	45,72	0,82	1,83%	47,15	1,43	3,13%

ii. Services complémentaires (collecte)

	2010	2011	Δ	Δ	2012	Δ	Δ	2013	Δ	Δ
Levées complémentaires au-delà de 30 levées par ménage.an (€/levée)	0,65	0,65	0,00	0,00%	0,67	0,02	3,08%	0,69	0,02	2,99%
Sapins de Noël (€/hab.an)	0,18	0,15	-0,03	-16,67%	0,15	0,00	0,00%	0,15	0,00	0,00%
Encombrants (€/passage)	13,00	15,00	2,00	15,38%	15,00	0,00	0,00%	15,00	0,00	0,00%

iii. Services complémentaires (traitement)

	2010	2011	Δ	Δ	2012	Δ	Δ	2013	Δ	Δ
Valorisation énergétique à partir de 60 kg jusque 80/100/120 kg/hab.an (€/t)	70,00	70,00	0,00	0,00%	70,00	0,00	0,00%	70,00	0,00	0,00%
Valorisation énergétique à partir de 80/100/120 kg/hab.an (€/t)	110,00	90,00	-20,00	-18,18%	90,00	0,00	0,00%	90,00	0,00	0,00%
Organiques à partir de 30 kg/hab.an(€/t)	60,00	60,00	0,00	0,00%	60,00	0,00	0,00%	60,00	0,00	0,00%
Déchets verts (€/t)	40,64	43,56	2,92	7,19%	43,56	0,00	0,00%	43,56	0,00	0,00%
Encombrants (€/t)	91,97	84,70	-7,27	-7,90%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%
Cimetières (€/t)	91,97	84,70	-7,27	-7,90%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%
Balayages (€/t)	114,95	84,70	-30,25	-26,32%	84,70	0,00	0,00%	84,70	0,00	0,00%

H. Glossaire

Biogaz :	Gaz produit lors de la décomposition des déchets. Ce gaz est essentiellement constitué de méthane (CH ₄) et de gaz carbonique (CO ₂) et de traces de H ₂ S.
C.E.T. :	Centre d'Enfouissement Technique.
Concentrat :	Résidu aqueux concentré constitué des matières contenues dans les lixiviats
Déchet assimilé :	Déchet qui, de par sa nature, peut être assimilé à un déchet ménager.
Déchet inerte :	Déchet qui, de par ses caractéristiques physico-chimiques, ne peut à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme.
Déchet inerté :	Déchet traité de manière telle qu'il ne peut, dans des conditions de gestion déterminées, à aucun moment altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme.
Déchets ménagers :	Déchets provenant de l'activité normale des ménages et les déchets y assimilés par l'AGW du 10/7/ 1997 établissant un catalogue des déchets.
Déchet ultime :	Déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé ou traité en vue de la réduction de son caractère polluant ou dangereux.
Déchet vert :	Déchet du jardin.
D.I.B. :	Déchet industriel banal
Dioxine :	Molécule chimique qui se forme lors d'une combustion
DPR :	Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon de juillet 2009
F.F.O.M. :	Fraction fermentescible des ordures ménagères
F.O.P.P. :	Fraction organique des ordures ménagères collectée en porte-à-porte
Lixiviats :	Eaux qui ruissellent à travers les déchets et se chargent en polluants.
Mâchefers :	Cendres provenant de l'incinération d'ordures ménagères.
O.M.B. :	Ordures ménagères brutes
Perméat :	« Eau propre » résultant de l'épuration des lixiviats par osmose inverse
P.M.C. :	Bouteilles et flacons en plastique – Emballages métalliques – Cartons à boissons.
REFIOM :	Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères.
S.M.E. :	Système de Management Environnemental.
STEP :	STation d'EPuration.
U.V.E. :	Unité de Valorisation Energétique.